



# Conseil Général Département du Nord

## CONSEIL GENERAL

REUNION DU 4 JUILLET 2011

## PROCES-VERBAL

-----

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 4 juillet 2011 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Marc GODEFROY, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNON, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Alain POYART, Michel GILLOEN donne pouvoir à Renaud TARDY, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Albert DESPRES

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures 05 et demande à Monsieur Nicolas SIEGLER de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président adresse ses condoléances attristées à Monsieur Michel VANDEVOORDE qui a perdu son épouse le 18 juin dernier.

Monsieur le Président se réjouit de la récente libération des deux otages français, Stéphane TAPONIER et Hervé GHESQUIERE. Il exprime sa solidarité avec les autres otages français encore en détention.

Monsieur le Président évoque le rejet par le Conseil Constitutionnel des questions prioritaires de constitutionnalité soulevées par plusieurs Départements dont le Nord. Il précise que néanmoins ces décisions sont assorties d'une réserve d'interprétation.

Monsieur le Président déplore cette décision. Il ajoute que l'Assemblée des Départements examine les suites qui peuvent être réservées à leurs recours, que ce soit devant les juridictions européennes ou administratives.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le Département a accepté de recevoir dix œuvres au profit du Musée Départemental Matisse et du Musée-Atelier Départemental du verre. Il fait observer que ces donations interviennent suite à la disparition de Monsieur Jean-Pierre UMBDENSTOCK, artiste verrier et de Monsieur Claude DUTHUIT, petit fils de Monsieur Henri MATISSE.

Monsieur le Président attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur l'installation, le 23 juin dernier, du nouveau Comité Technique Paritaire. Il souligne qu'il a confié à Madame Marie Fabre une vice-présidence entièrement chargée des personnels et du dialogue social.

Monsieur le Président estime qu'au sein du Département du Nord les mécanismes de dialogue social doivent être renforcés et les élus plus largement responsabilisés.

Concernant la problématique de la surcharge de travail dans le secteur de la protection de l'Enfance, Monsieur le Président fait remarquer sa décision de créer des postes supplémentaires par redéploiement de la masse globale des personnels. Il ajoute qu'il a demandé à la Direction Générale de poursuivre la réflexion sur le renforcement de ce secteur.

Monsieur le Président évoque la clôture du colloque sur le projet européen « Mieux vieillir en Europe, regards croisés des collectivités locales ». Il salue le travail des élus qui se sont impliqués dans ce projet ainsi que la Direction de la Solidarité aux Personnes Agées et aux Personnes Handicapées et la Direction des Relations Internationales et des Programmes Européens.

Monsieur le Président rappelle quelques éléments calendaires :

- le 8 juillet :  
Visite d'été du Président dans l'arrondissement d'Avesnes
- le 11 juillet :  
Réunion de la Commission Permanente
- le 18 juillet :  
Visite d'été du Président dans l'arrondissement de Dunkerque
- le 22 juillet :  
Visite d'été du Président dans l'arrondissement de Douai
- le 29 juillet :  
Visite d'été du Président dans l'arrondissement de Valenciennes
- le 19 septembre :  
Réunion de la Commission Permanente
- le 10 octobre :  
Séance Plénière

Monsieur Alain POYART fait remarquer qu'un autre rendez-vous en Préfecture est programmé le 8 juillet prochain.

Monsieur le Président répond qu'il maintient sa visite dans l'Avesnois. Il explique que la réunion prévue n'a pas d'importance stratégique.

## QUESTIONS DIVERSES

### DOSSIERS DU PRESIDENT

Concernant le rapport n°1, Monsieur le Président indique qu'il a reçu la candidature de Madame Sylvie LABADENS.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 1

**DSAD/2011/843**

**OBJET :**

**DESIGNATION D'UN SECOND REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (CLE DU SAGE) DE LA SENSEE**

Par délibération en date du 12 avril 2011, le Conseil Général a désigné ses représentants, pour siéger au sein des différentes Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Monsieur Erick CHARTON, Conseiller Général, a été désigné par l'Assemblée Départementale, en qualité de membre du « collège des collectivités territoriales » de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (CLE du SAGE) de la Sensée.

Or Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, par courrier du 27 mai 2011, a transmis l'arrêté préfectoral, du 12 mai 2011, portant renouvellement de la structure de la CLE du SAGE de la Sensée, qui prévoit deux représentants pour le Conseil Général du Nord.

prévoit dorénavant 9 conseillers généraux outre le Président de la commission.

Il convient donc de désigner un second représentant du Conseil Général pour siéger au sein de cette commission locale de l'eau.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner un deuxième Conseiller Général, en qualité de membre, pour siéger, au titre du « collègue des collectivités territoriales », à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (CLE du SAGE) de la Sensée, conformément au tableau ci-joint.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Concernant le rapport n°2, Monsieur le Président indique qu'il a reçu la candidature de Madame Françoise POLNECQ.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 2

**DSAD/2011/654**

**OBJET :**

**REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE LA  
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE GRAVELINES  
(CLI DE GRAVELINES)  
MODIFICATIONS**

Par délibération en date du 12 avril 2011, le Conseil Général a désigné ses représentants, dont Monsieur Jean-Pierre DECOOL, Conseiller Général, pour siéger au sein de la CLI de Gravelines.

Il s'avère que Monsieur DECOOL est déjà membre de la dite commission en sa qualité de député.

Monsieur le Président du Groupe Union Pour le Nord propose donc la candidature de Monsieur André FIGOUREUX, Conseiller Général pour le remplacer.

Par ailleurs, par arrêté, ci-joint, en date du 14 juin 2011, j'ai désigné Monsieur Bertrand RINGOT pour présider cette instance et procédé à la modification de sa composition qui

Il convient donc de désigner un conseiller général supplémentaire.

d'évolution des prix des repas et des différents taux participant à la constitution du prix des repas et ce, avant

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner :
  - Monsieur André FIGOUREUX, Conseiller Général, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre DECOOL, Conseiller Général
  - Un Conseiller Général supplémentaire

pour siéger au sein de la CLI de Gravelines, conformément au tableau ci-joint.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 3

**EPI/DE/2011/811**

**OBJET :**

**DETERMINATION DU PRIX DES REPAS DES COLLEGIENS  
ANNEE 2012**

La loi 2044-909 du 13 août 2004 et le décret 2006-753 du 29 juin ont conduit le Département dans le cadre de ses nouvelles compétences à déterminer les prix des repas servis aux élèves.

Le Conseil Général a autorisé chaque année des augmentations de tarifs pour tenir compte de l'évolution du coût des denrées et de l'énergie.

Dans le même temps, il a affiché l'objectif de réduire les écarts de tarifs constatés et de tendre à terme vers leur harmonisation à l'échelle du Département.

Pour l'année 2011, l'Assemblée Départementale a autorisé une augmentation des tarifs de 3 % pour les collèges dont les prix étaient inférieurs à 2,70 €, de 1% pour ceux dont les tarifs étaient compris entre 2,70 € et 2,90 €. Aucune augmentation n'était autorisée pour les collèges dont les tarifs étaient supérieurs à 2,90 €.

Ces variations ont été modulées en fonction de l'importance des fonds de réserve du service de restauration.

Pour l'année 2012, il y a lieu d'indiquer aux établissements publics locaux d'enseignement les taux

l'élaboration de leur budget prévu courant novembre 2011.

La hausse des produits alimentaires de l'ordre de 2 % a une incidence de 1,2 % sur le prix du repas. Ainsi, une augmentation de 1,5 % du prix du repas permettrait d'intégrer l'évolution du coût des dépenses alimentaire et de celles d'énergie. Cette augmentation s'appliquerait aux collègues dont le prix du repas est compris entre 2,70 € et 2,90 €

Pour les collègues dont le taux des repas est inférieur à 2,70 €, la progression du tarif pourrait être de 3 %. Le prix des repas resterait bloqué pour les collègues dont les tarifs sont supérieurs à 2,90 €

Ces propositions ne concernent que les collègues dont le service de restauration est en gestion directe.

S'agissant des cotisations perçues par le Département au titre du reversement de la contribution des familles aux dépenses d'hébergement et du fonds commun des services de l'hébergement, il est proposé de maintenir leur taux au même niveau qu'en 2011, soit :

- 22,5 % pour le reversement de la contribution des familles aux dépenses d'hébergement qui participe aux charges de personnel pour le fonctionnement de la ½ pension,
- 0,5 % pour le fonds commun des services de l'hébergement.

Il est proposé au Conseil Général :

- de se prononcer sur les orientations 2012 qui serviront de base aux propositions de tarifs émanant des Conseils d'Administration des EPLE d'ici la fin de l'année 2011,

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Considérant la proposition de résilier le bail à construction consenti à la Chaîne Thermal du Soleil, Monsieur Eric RENAUD estime que cette décision permettra d'enclencher un processus visant à développer les potentialités de croissance touristique et économique du site thermal. Il pense qu'un renouveau du site peut être générateur d'activités, d'emplois supplémentaires et contribuer à la valorisation et à l'attractivité du département.

Monsieur RENAUD fait observer que la revitalisation du site thermal satisfera les curistes, les touristes mais également la population de l'Amandinois et du Valenciennois.

Monsieur RENAUD indique que le Groupe Communiste - Front de Gauche souhaite le report du projet de délibération à la prochaine séance plénière. Il précise qu'il ne partage pas cet avis.

Monsieur RENAUD évoque trois préalables souhaitables à la dénonciation du bail, d'abord l'organisation d'une table ronde avec l'ensemble des parties concernées, ensuite la garantie que tout projet soit en cohérence et en complémentarité avec l'activité thermale, et enfin la garantie que la ressource en eau soit préservée en qualité comme en quantité.

Evoquant un petit problème foncier qui empêche l'usine d'embouteillage qui se trouve sur le site de mener à bien ses projets de développement, Monsieur RENAUD demande à Monsieur le Président de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour régler cette difficulté.

Monsieur RENAUD fait remarquer qu'il serait regrettable de brader ce site remarquable. Il ajoute que le report de ce projet de délibération permettrait notamment à la Ville de Saint-Amand-les-Eaux ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut d'être associées et de présenter leurs propositions.

Monsieur RENAUD indique que dans l'hypothèse d'un ajournement de ce rapport, Monsieur le Président pourra compter sur le soutien et l'appui du Groupe Communiste - Front de Gauche. Il précise que les élus de son Groupe resteront vigilants et mobilisés sur ce dossier.

Monsieur Jean-René LECERF signale que le Groupe Union Pour le Nord souhaite la clôture du dossier concernant le site thermal de Saint-Amand-les-Eaux, celui-ci traînant depuis longtemps. Il s'étonne cependant qu'il n'y ait pas eu de consultation préalable de la municipalité concernée.

Considérant la vente du site thermal comme une solution de sagesse, Monsieur LECERF indique qu'il est favorable à ce que ce projet de délibération soit différé de façon à permettre la consultation du Député-Maire de Saint-Amand-les-Eaux.

Monsieur Rémi PAUVROS souligne l'enjeu que représente le site thermal en terme d'attractivité mais aussi en terme de création d'emplois et d'activités indirects sur ce secteur. Il considère que ce rapport permet de mettre en perspective la construction de l'avenir de cet équipement majeur.

Monsieur PAUVROS fait observer que le rapport permet simplement de créer les conditions juridiques à la construction de l'avenir du site. Il considère qu'il est nécessaire de suivre la proposition de délibération.

Monsieur le Président apporte quelques éléments d'information concernant l'historique de la propriété du site thermal de Saint-Amand-les-Eaux.

Monsieur le Président fait remarquer que l'exploitant du site aurait dû terminer ses obligations du bail à construction en 2008 puisqu'il a bénéficié d'un loyer très largement minoré.

Pour répondre aux interrogations des intervenants des différents groupes politiques, Monsieur le Président précise qu'il y aura un appel à projets qui s'envisagera bien

évidemment avec la participation de la Commune de Saint-Amand, voire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Il ajoute que les négociations financières se feront sur la base des évaluations qui ont été faites.

Monsieur le Président indique que son objectif est d'avoir un appel à projets, co-élaboré avec les élus locaux, un acheteur à de bonnes conditions pour le Département et un projet de développement utile pour ce territoire. Il rappelle qu'il s'était engagé à accélérer le processus et propose donc de ne pas reporter ce projet de délibération.

Monsieur Jacques MICHON demande s'il n'est vraiment pas possible de reporter cette décision.

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas dans l'intérêt du Département de laisser s'écouler encore quatre mois d'occupation aux conditions financières actuelles.

Monsieur MICHON regrette la position de Monsieur le Président et signale qu'il votera contre ce rapport.

Monsieur le Président réaffirme sa volonté d'associer autant que de droit la commune et le Député-Maire de Saint-Amand-les-Eaux sur l'élaboration du cahier des charges pour un appel à projet qui permette une bonne négociation, y compris financière.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 4

**DAI/2011/821**

**OBJET :**

**SITE THERMAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX  
RESILIATION DU BAIL A CONSTRUCTION DES 23  
ET 25 FEVRIER 1998**

Par convention conclue le 18 décembre 1975, le Préfet du Nord, agissant au nom et pour le compte du Département du Nord, a concédé à la Compagnie Fermière des Eaux et Boues de Saint-Amand-les-Eaux (aujourd'hui Groupe Partouche), l'exploitation de l'établissement thermal jusqu'au 31 décembre 2003.

Dans le cadre de cette convention, le Groupe Partouche a sous-concédé cette exploitation à la société de l'Établissement Thermal de Saint-Amand, filiale de son groupe. Suivant protocole d'accord du 22 mai 1997, il a ensuite vendu les actions de cette société à la Chaîne Thermale du Soleil.

Lors de sa séance du 23 février 1998, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé de confier le développement du site et de l'activité de thermalisme à la

Société de l'Établissement Thermal de Saint-Amand en lui attribuant, à l'issue de la concession précitée, un bail à construction d'une durée de 50 ans portant sur l'Établissement Thermal, le grand hôtel et leur terrain d'assiette.

Aux termes de ce bail, la Chaîne Thermale du Soleil s'engageait notamment sur :

- une montée en charge du nombre de curistes par des améliorations apportées à l'établissement thermal ;
- la création dans un délai de cinq ans d'un hébergement minimal de 30 curistes sur le site par la construction d'un nouvel hôtel ou la réhabilitation de l'hôtel existant ;

La Chaîne Thermale du Soleil n'ayant pas réalisé les investissements attendus au cours des cinq premières années du bail à construction, il convient aujourd'hui de résilier ce dernier, conformément à son article 21.

Le Département n'ayant pas vocation à investir directement sur ce site ni à conserver celui-ci dans son patrimoine, il est proposé de procéder à la vente du site thermal dans le cadre d'un projet de développement touristique et économique.

Afin de ne pas pénaliser l'activité et l'emploi sur le site, la résiliation du bail à construction s'accompagnera d'une convention d'occupation précaire, attribuée à la Chaîne Thermale du Soleil pour une durée de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et renouvelable au plus une seule fois par reconduction expresse. Cette convention permettra la poursuite de l'exploitation des thermes dans l'attente de la cession du site.

Il est proposé au Conseil Général :

- de décider la résiliation au 1<sup>er</sup> septembre 2011 du bail à construction des 23 et 25 février 1998 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer une convention d'occupation précaire au profit de la Chaîne Thermale du Soleil, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le projet de délibération correspondant est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Union Pour le Nord ainsi que Madame LEMPEREUR, Messieurs HENNO, SIEGLER et WATTEBLED, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Communiste-Front de Gauche s'abstiennent à l'exception de Monsieur MICHON qui vote contre et de Monsieur RENAUD qui vote pour).

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

les 13 départements des zones détruites et reconnues

N° 5

**DAC/2011/850**

**OBJET :**

**ADHESION DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION EN VUE DU  
CLASSEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DES  
« PAYSAGES ET SITES DE MEMOIRE DE LA PREMIERE  
GUERRE MONDIALE »**

A l'initiative des Départements de l'Aisne et de la Meuse, une concertation a été organisée avec 13 Départements susceptibles d'être concernés, en vue de demander le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des « paysages et sites de mémoire de la Première Guerre mondiale ». Le but de cette initiative est d'obtenir une inscription par le gouvernement sur la liste française en 2014.

Depuis quelques années, le Département du Nord s'est engagé dans plusieurs projets autour de la thématique de la Première Guerre mondiale. Ainsi, il a soutenu et valorisé de nombreuses manifestations organisées en 2008, à l'occasion du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice. Actuellement, deux projets de coopération européenne, « TransMusSites 14-45 » et « Mémoire de la Grande Guerre », sont en cours de mise en œuvre.

Le premier projet a pour objectif la mise en réseau des musées et des sites thématiques des deux guerres mondiales sur les territoires du Nord, du Pas-de-Calais et de la Province de Flandre occidentale. Parmi les actions menées, une réflexion conjointe sur la « notion de paysage de mémoire » dans les différents territoires concernés est en cours.

Le second projet vise à soutenir l'aménagement de plusieurs sites de la Grande Guerre en Province de Flandre occidentale, dans le Nord (maison Wilfred Owen à Ors), le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne. Ce projet prévoit également le montage d'expositions et la création d'outils touristiques en lien avec le premier conflit mondial.

L'intérêt pour cette période historique a été également marqué par l'inauguration récente par le Prince Charles du cimetière australien de Fromelles avec le projet de création d'un Musée dédié sur le site et enfin par la construction d'un centre d'interprétation Wilfred Owen à Ors, dont l'inauguration est prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2011, projet soutenu par le Département du Nord à hauteur de 400 000 €

L'initiative des Départements de l'Aisne et de la Meuse fait appel à l'intérêt des collectivités concernées historiquement par ce conflit et par les traces qui en témoignent encore aujourd'hui dans les paysages ou à travers les sites de Mémoire.

Il s'agit de fédérer, au sein d'une association,

officiellement comme telles, afin de suivre et réaliser les études et les inventaires sur les sites choisis par les départements. Les études suivront la méthodologie proposée par l'association et seront validées par celle-ci.

L'approche du centenaire de la Grande Guerre offre une opportunité de fédérer les acteurs français concernés autour d'une thématique et d'un patrimoine mondialement reconnu.

L'initiative est d'ailleurs susceptible de s'inscrire dans un cadre plus vaste s'étendant à tous les sites concernés par ce conflit en Europe, (front Est ou secteur italien de Caporetto). Si les sites concernés par la première Guerre Mondiale se trouvent sur le continent européen, l'histoire de ce conflit et l'intérêt pour sa mémoire est mondial et concerne de nombreux états (Australie, Canada, Nouvelle Zélande, Chine, Etat Unis, .....).

Il convient cependant que cette candidature figure d'abord sur la liste indicative nationale. La Belgique a fait inscrire les lieux de mémoire et monuments de la Grande Guerre dans le Westhoek et les régions voisines sur sa liste indicative depuis 2002.

Pour la France et le Département du Nord :

- Le classement des Sites et des Paysages de mémoire permettrait de contribuer à conserver et de protéger paysages et sites sur le plan environnemental et culturel tout en préservant le caractère identitaire des territoires (richesse non délocalisable),
- Un tel projet permettrait de fédérer à court, moyen et long terme les territoires et leurs acteurs autour d'une thématique universelle par un rapprochement entre les collectivités territoriales, les associations culturelles et patrimoniales, les chercheurs universitaires...
- Le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO permettrait d'accroître les retombées touristiques sur les sites classés en leur donnant une image internationale.

Un tel classement exigerait en revanche, afin de répondre aux obligations et aux exigences d'un classement, de mener un projet de protection de certains paysages avec les collectivités des territoires concernés, en associant les acteurs et la population.

Pour être admis en qualité de membre de l'association les représentants de collectivités, membres de droit de l'association, à savoir les départements de l'espace géographique concerné, devront en outre acquitter une cotisation de 15 000 € dont le montant sera voté annuellement par l'assemblée générale. L'assemblée constitutive est prévue le 12 juillet 2011.

Il apparaît que les buts de l'association coïncident avec les projets européens en cours et les orientations adoptées par le Conseil Général le 23 novembre 2009 :

- consolider, accompagner et équilibrer le développement culturel des territoires,



- élargir et diversifier l'accès des publics à la culture en concentrant les efforts sur la médiation,
- valoriser les richesses culturelles, artistiques, et patrimoniales du territoire du Nord afin de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels entre les habitants.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'adhérer à la future Association « Paysages et sites de mémoire de la Première Guerre mondiale.

Je propose au Conseil Général :

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord à l'association « Paysages et sites de mémoire de la « Première Guerre mondiale » ;
- de verser la cotisation, soit 15 000 € à l'Association au titre de l'année 2011 ;
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 933-12 article 6281 du budget départemental de l'exercice 2011.

schémas départementaux, il proposera de rejeter les propositions de cet organisme à l'automne prochain.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la nécessité d'émettre un avis sur le projet de plan stratégique régional de santé (PSRS). Il rappelle qu'il a réuni le 16 juin dernier la commission sociale, lutte contre les exclusions, enfance, famille, jeunesse, santé et la commission personnes âgées, personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président évoque les orientations stratégiques de ce plan. Il constate d'une part que le département du Nord reste particulièrement touché par les inégalités de santé et d'autre part que les solutions proposées ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Monsieur le Président fait observer que le Plan Régional de Santé resterait pure incantation ou aggraverait la situation déjà alarmante des Nordistes si le Gouvernement ne décidait pas de mettre en œuvre un véritable plan d'équité et d'équilibre territorial qui soit à la mesure des déséquilibres constatés en matière de santé.

Monsieur le Président invite les Conseillers Généraux à adopter l'avis du Conseil Général sur le plan stratégique régional de santé qui acte la volonté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de réduire les inégalités. Il regrette cependant l'absence de précision sur les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

Monsieur le Président signale que si l'ARS ne clarifie pas les modalités d'accompagnement financier des projets qui seront présentés au cours de la mise en œuvre des

Monsieur Michel LEFEBVRE rappelle la situation dramatique de la Région Nord Pas-de-Calais en termes de santé. Il dénonce la marchandisation de la santé qui se dessine, le démantèlement organisé, les économies réalisées sous prétexte de meilleures coordination, gestion et optimisation d'équipements.

Monsieur LEFEBVRE estime qu'il faut réclamer un véritable moratoire de la santé pour les Nordistes. Il considère que le Plan Régional de Santé présenté est une simple déclaration d'intention manquant d'ambition.

Concernant la présentation du Plan Régional de Santé, Monsieur LEFEBVRE regrette le calendrier resserré, la non reconnaissance du rôle de chef de file de l'action sociale du Département, l'insuffisance d'analyse des disparités territoriales, le manque d'ambition des objectifs et l'absence de moyens affichés pour les réaliser.

Monsieur Bernard HANICOTTE souligne la qualité de la réunion présidée par Monsieur le Président qui a eu lieu le 16 juin dernier en présence des Conseillers Généraux membres des commissions de l'action sociale et de Monsieur Daniel LENOIR, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Il salue Monsieur le Président pour avoir pris l'initiative de cette réunion.

Monsieur HANICOTTE constate que la Région Nord-Pas de Calais souffre de lourds handicaps dans les domaines sanitaires. Il évoque les points forts du PSRS, notamment la prévention qui doit être au cœur de toutes les actions mais aussi dynamique et efficace en reposant sur l'organisation et l'optimisation des réseaux structurés.

Monsieur HANICOTTE souhaite que tous les partenaires mettent en œuvre un programme de création de structures, qu'elles soient appelées maisons de santé ou maisons médicales afin de prévenir un éventuel déficit de médecins.

Monsieur HANICOTTE estime que le Département doit faire davantage d'efforts dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé.

Monsieur HANICOTTE explique que le Groupe Union Pour le Nord approuve le Plan Stratégique Régional de Santé dans l'essentiel de ses orientations, mais qu'il n'adhère pas à tous les points énoncés dans l'avis émis à son sujet. Il précise que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Monsieur Marc GODEFROY constate que les indicateurs de santé placent la population départementale en dernière position, toutes pathologies confondues et que certains territoires départementaux souffrent de désertification médicale. Il considère que le PSRS devrait insister lourdement sur ce déficit régional de santé et appeler à un engagement national exceptionnel.

Monsieur GODEFROY déplore que la maîtrise des dépenses de santé ne se traduise que par une approche purement comptable, toujours défavorable aux revenus des plus faibles et de nature à décourager la démarche de soins. Il fait remarquer que ce type de contrôle des dépenses de santé, parce que qu'il retarde la demande de soin, est

susceptible de provoquer non pas une économie mais une explosion des dépenses publiques.

stratégique.

Monsieur GODEFROY estime que les dépenses de prévention doivent prendre toute leur place dans les futurs programmes et schémas. Il ajoute qu'une meilleure couverture de l'offre de premiers recours, les maisons de santé ou les maisons médicales, ne doivent pas se substituer à une offre hospitalière qui doit être judicieusement recensée et maintenue.

Monsieur GODEFROY indique que le Groupe Socialiste votera l'avis présenté par l'exécutif et restera vigilant à la traduction dans les faits des programmes à venir.

Monsieur le Président fait observer que l'avis n'est qu'une étape dans une première démarche engagée par l'ARS. Il souligne que l'accès aux soins en France devient de plus en plus difficile, y compris pour des raisons financières.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**N° 6**

**DGAS/2011/854**

**OBJET :**

**ADOPTION DE L'AVIS SUR LE PLAN STRATEGIQUE  
REGIONAL DE SANTE**

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires modifie profondément la gouvernance du secteur social et médico-social.

La réforme de l'organisation du système de santé a conduit à la création des agences régionales de santé.

La législation a défini les outils de planification dans le domaine de la santé et du secteur médico-social. C'est ainsi que le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé arrête un projet régional de santé.

Celui-ci est constitué de différents documents :

- le plan stratégique régional de santé,
- le schéma régional d'organisation médico-sociale,
- le schéma régional de prévention,
- le schéma régional d'organisation des soins,
- les programmes régionaux et territoriaux.

Il convient de préciser que conformément à l'article R1434.1 du code de la santé publique, le Conseil Général sera saisi avant la fin de l'année 2011 par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'une demande d'avis sur l'ensemble du projet régional de santé.

Il s'agit donc en l'espèce, à ce stade de l'élaboration du projet régional de santé, d'émettre un avis sur le plan

Les Commissions « Lutte contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » et « Personnes Agées, Personnes en Situation de Handicap » se sont réunies le 16 juin 2011 afin d'examiner l'avis ci-joint.

Monsieur le Président rappelle différentes faiblesses dont souffre la population nordiste. Il met en exergue la politique de l'Etat qui favorise les privilégiés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général :

- d'adopter l'avis du Conseil Général du Nord sur le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS).

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, Messieurs HENNO, SIEGLER et WATTEBLED, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 25.

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures.

Monsieur le Président annonce qu'il accueillera dans l'hémicycle les Conseillers Généraux remplaçants le 11 juillet prochain vers 15h30. Il propose aux Conseillers Généraux de les accompagner et de les inviter aux grands vœux menés en commun avec la Préfecture et le Conseil Général.

#### **DEBAT D'ORIENTATION POLITIQUE**

Monsieur le Président estime qu'à travers ce débat d'orientation politique qu'il a initié, l'Assemblée Départementale s'engagera dans une démarche sérieuse, transparente et ambitieuse pour les Nordistes.

Monsieur le Président évoque les trois mois qui se sont écoulés depuis le renouvellement de l'Assemblée Départementale. Il salue notamment l'implication et le travail de l'administration départementale et de son cabinet.

Considérant les nombreuses attentes des Nordistes, Monsieur le Président constate que les chantiers sont vastes, les demandes fortes et les problèmes douloureux mais aussi que le dévouement est grand et les volontés affirmées. Il propose de travailler et d'agir à partir d'un projet politique élaboré dans la transparence.

Monsieur le Président indique que le débat d'orientation politique sera en quelque sorte une déclaration de politique générale départementale qui engagera le Département pour l'avenir. Il ajoute qu'il sera aussi l'occasion de s'exprimer en faveur d'un Département durable, fier de ses missions, conscient de son caractère indispensable et prêt à inscrire son action dans la durée.

Monsieur le Président fait observer que le Département doit aller plus loin dans le volontarisme en faveur de l'équité sociale et de la nécessaire péréquation.

Monsieur le Président souligne que si les difficultés sont réelles, les atouts sont très nombreux. Il évoque quelques points forts du département du Nord.

Monsieur le Président cite les dix priorités départementales identifiées qui constituent le référentiel de l'action pour les années à venir. Il précise que chacune d'entre elles devra se décliner en actions concrètes qui seront mises en œuvre au fur et à mesure des moyens disponibles et des délibérations.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que chaque année, il invitera l'Assemblée Départementale à effectuer des choix de projets à transformer en actions au cours d'un débat d'orientation politique. Il rappelle qu'il souhaite que le présent mandat soit emprunt d'écoute, de collégialité et de transversalité.

Monsieur le Président suggère une nouvelle gouvernance qui soit perceptible partout, avec le recours aux outils de la démocratie participative. Il propose également une coordination renforcée avec les autres collectivités ainsi que la modernisation de l'administration en élaborant un plan d'administration départementale renforçant le dialogue social, accentuant la territorialisation des services et le développement de l'e-administration.

Concernant les moyens budgétaires, Monsieur le Président annonce que la bonne gestion passée et le redressement des recettes liées aux droits de mutation permettront le financement des nouvelles actions.

Monsieur le Président énumère les dix actions nouvelles proposées pour un engagement dès 2011 et début 2012. Il explique que le projet de délibération présenté vise à rendre les agents et les élus du Département encore plus efficaces dans leur action pour le bien des Nordistes.

Monsieur le Président estime que le Département peut ainsi démontrer sa force et témoigner de sa capacité d'innovation et de développement. Il souhaite que celui-ci affirme à travers ses grandes orientations politiques qu'il est un outil de développement moderne, ouvert, capable d'anticiper les enjeux, à l'écoute, responsable, bienveillant et surtout rassembleur.

Monsieur le Président précise que ce projet de délibération ne dresse aucune barrière et qu'il engage une voie innovante qui ne demande qu'à évoluer au gré de l'évaluation de l'action menée et des attentes prioritaires nouvelles qui se manifesteront.

Monsieur le Président invite les Conseillers Généraux à débattre de ce projet de délibération. Il ajoute qu'il a souhaité, avec l'accord des présidents de groupes structurés, donner la parole aux élus non inscrits qui souhaiteront s'exprimer.

Monsieur Didier MANIER fait observer que l'élection présidentielle de 2012 permettra de répondre aux questions

relatives à l'avenir des services publics de proximité, des collectivités locales et de la décentralisation.

concourir à la réalisation d'objectifs dont certains sont

Monsieur MANIER fait remarquer qu'il existe deux visions diamétralement opposées des politiques de l'avenir : celle de l'Etat qui veut offrir à la finance tout ce qu'il y a de rentable et sacrifie l'éducation, la culture, les services publics et les retraites ; la seconde, qu'il propose d'appliquer, qui ne renonce pas à l'ambition de transformer les choses, proposer de nouveaux services, construire de nouvelles infrastructures, agir et améliorer le quotidien de concitoyens.

Monsieur MANIER pense qu'il est de la responsabilité des Conseillers Généraux de se projeter dans l'imagination de nouvelles politiques, de nouveaux processus de décision et dans la transformation de certaines choses attendues par la population nordiste.

Considérant la demande forte de changement de la société, Monsieur MANIER estime qu'il faut la prendre en compte et trouver de nouvelles solutions en matière de vivre ensemble, d'économie ou d'environnement. Il évoque les différentes priorités du projet socialiste pour construire cette ambition pour les Nordistes.

Monsieur MANIER signale que les Conseillers Généraux représentent les intérêts du Nord et des Nordistes et qu'ils ne relâcheront pas la pression sur l'Etat pour la juste compensation des transferts de charges. Il considère qu'il s'agit d'une question de justice et d'équité sociale.

Monsieur MANIER souligne les engagements politiques de cette nouvelle mandature notamment pour l'éducation en mobilisant les collègues dans l'élaboration d'un grand projet éducatif global.

Concernant l'emploi, Monsieur MANIER fait observer que le Conseil Général du Nord fait le choix de se réengager sur l'insertion professionnelle des allocataires.

Monsieur MANIER indique que les efforts de solidarité devront également s'exercer envers les personnes âgées notamment par la mise en place d'une politique d'investissement pour le soutien à domicile de celles-ci.

Monsieur MANIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'engagement du Département d'améliorer le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées et sur la promesse de consacrer 1 % du budget aux affaires culturelles.

Monsieur MANIER annonce que le Groupe Socialiste et Apparentés votera pour ce projet de délibération.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle le contexte difficile entourant le débat d'orientation politique. Il constate que si l'enjeu est de taille, la réponse se veut ambitieuse.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste - Front de Gauche votera la mise en œuvre des mesures proposées par le Président du Conseil Général. Il fait remarquer que celles-ci affirment une volonté de

marqués de l’empreinte du Groupe Communiste - Front de Gauche.

Evoquant des mesures proposées dans le rapport, Monsieur BEAUCHAMP souligne que le Groupe Communistes – Front de Gauche soutient vigoureusement la généralisation de la démarche des contrats de territoires.

Concernant le projet d’amélioration du fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, Monsieur BEAUCHAMP regrette qu’une mission d’évaluation n’ait pas été créée pour étudier dans le détail les dysfonctionnements.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche continuera de porter ses propositions pour un Nord plus juste et solidaire. Il cite quelques propositions.

Monsieur BEAUCHAMP évoque le dispositif du Chéquier Jeunes mis en place de façon expérimentale sur deux territoires rencontrant des difficultés particulières d’accessibilité aux pratiques sportives et culturelles. Il propose d’étendre ce dispositif à d’autres territoires comme le Valenciennois et le Douaisis.

Monsieur BEAUCHAMP souligne l’aide au financement du permis B qui est en cours d’étude. Il pense qu’il constituera un levier nouveau et efficace pour renforcer la perspective d’intégration dans le monde du travail.

Monsieur BEAUCHAMP déclare que le Groupe Communiste – Front de Gauche continuera à faire entendre sa voix toutes les fois qu’il sera nécessaire pour exprimer son désaccord ou pour pousser plus loin encore l’action du Conseil Général vers le progrès, la justice sociale et contre les mesures gouvernementales ou européennes dévastatrices.

Concernant les transferts de charges non compensés, Monsieur BEAUCHAMP indique que les membres de son Groupe continueront à réclamer les compensations financières car le Département doit disposer de moyens financiers adéquats pour être en capacité de mener une politique départementale ambitieuse.

Monsieur BEAUCHAMP déclare que l’ensemble des élus du Groupe Communiste – Front de Gauche est prêt à continuer à faire preuve d’ambition, tant dans leurs propositions que dans leurs actions pour répondre aux besoins des Nordistes.

Monsieur Jean-René LECERF constate que le rapport présenté sort des sentiers battus. Il ajoute que le Groupe Union Pour le Nord se réjouit des intentions appelant à un partenariat renouvelé avec le monde économique.

Considérant les grandes orientations du mandat, Monsieur LECERF regrette un peu que le projet, certes ambitieux et structuré de manière cohérente ne soit pas chiffré.

Monsieur LECERF souligne quelques points pour lesquels le Groupe Union Pour le Nord attirait l’attention

depuis quelques temps et qu’il se satisfait de voir repris dans le document d’orientation politique.

Evoquant les conseils cantonaux de concertation, Monsieur LECERF fait remarquer qu’ils peuvent être des instances de la démocratie participative, à la double condition que le travail soit organisé, structuré, et que la présidence soit assurée par des Conseillers Généraux des cantons concernés.

Monsieur LECERF rappelle le souhait du Groupe Union Pour le Nord de voir davantage de ses Conseillers Généraux au centre des politiques départementales.

Monsieur LECERF souligne que les équilibres financiers s’avèreront difficiles ces prochaines années. Il approuve le choix de ne pas augmenter la pression fiscale.

Monsieur LECERF estime que certaines réformes ou évolutions seraient opportunes. Il propose notamment un retour d’une politique en faveur du patrimoine remarquable, l’aide aux maisons d’assistantes maternelles ainsi qu’à des cours de secourisme au collège.

Monsieur LECERF pense que certaines initiatives prises au niveau local mériteraient une petite aide supplémentaire du Département permettant ainsi le développement des projets.

Evoquant le sport de haut niveau, Monsieur LECERF considère que l’aide aux clubs de haut niveau peut participer à l’attractivité du territoire.

Monsieur LECERF propose la mise en place de parothèques, la participation à l’investissement pour des piscines, l’aide à la réouverture de cinémas, et enfin l’aide du Département au développement du travail carcéral.

Monsieur LECERF rappelle la position favorable du Groupe Union Pour le Nord sur la réforme des collectivités territoriales. Il souligne la sanctuarisation de la commune dans cette réforme qui doit réjouir nombre d’élus au-delà des clivages politiques.

Monsieur LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord, sans reprendre les préventions sur la politique de l’Etat, votera cette délibération et donc approuvera les priorités qui y sont définies.

Monsieur Olivier HENNO salue l’organisation de ce débat d’orientation politique.

Evoquant la réforme des collectivités territoriales, Monsieur HENNO fait remarquer que là où étaient attendues simplification, clarification et adaptation, la loi va engendrer complexité, bureaucratie et tutelle renforcée de l’Etat et donc recentralisation rampante. Il ajoute que la loi de réforme des collectivités territoriales ampute à terme la faible part d’autonomie fiscale du Département.

Monsieur HENNO se réjouit du développement du collège numérique, tout en appelant à la vigilance pour éviter le piège de la compensation du désengagement de l’Etat.

Concernant le logement, Monsieur HENNO estime que le Conseil Général du Nord doit s'engager pour adapter les habitations des Nordistes, tant sur le plan de la solidarité qu'en terme de développement durable.

Monsieur HENNO souligne le soutien financier pour la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance. Il rappelle que là encore il faudra rester vigilant pour que l'effet levier soit réel et éviter de compenser les réductions de crédits de la CAF.

Madame Monique LEMPEREUR constate que globalement les ambitions du projet proposé ne prêtent pas à contestation.

Madame LEMPEREUR estime que l'analyse de la situation sociale du département du Nord ne peut se départir de la prise en compte des multiples désengagements de l'Etat.

Evoquant l'exemple des fonds sociaux dédiés aux collèges, Madame LEMPEREUR fait observer que le seul désengagement de l'Etat terrasse une grande partie des efforts réalisés par le Département depuis des années pour apporter un correctif social au sein de l'école républicaine.

Madame LEMPEREUR considère qu'il est essentiel pour l'ensemble des collectivités et des forces de progrès social d'œuvrer ensemble pour éviter d'avoir à subir à nouveau dans les années à venir, une politique gouvernementale qui irait à l'encontre de leurs objectifs. Elle précise qu'elle votera pour le projet d'orientation politique.

Monsieur Nicolas SIEGLER salue la décision du Président du Conseil Général de permettre aux élus non inscrits de s'exprimer librement dans l'hémicycle.

Monsieur SIEGLER signale qu'il sera favorable à l'action du Département chaque fois que celui-ci œuvrera en faveur et pour les Nordistes, dès lors que le pragmatisme l'emporte. Il souligne que le rapport présenté pose un diagnostic qui se veut objectif et consensuel, sauf peut-être sur l'autonomie financière du Département.

Monsieur SIEGLER constate que les mesures sont proposées à fiscalité constante. Il considère qu'il s'agit d'un choix courageux, qui suppose des projets partagés et une gestion financière rigoureuse pour une parfaite efficacité.

Monsieur SIEGLER annonce qu'il votera pour ce projet de délibération.

Monsieur le Président signale qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que, de temps à autre et après consultation préalable et démocratique des autres groupes structurés, les élus non inscrits s'expriment.

Monsieur le Président remercie les Conseillers Généraux pour avoir soutenu la démarche engagée à travers ce débat d'orientation politique.

Monsieur le Président fait observer que même si le Groupe Union Pour le Nord soutient cette démarche, il reste solidaire d'une politique qui casse le socle républicain.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**DSAD/2011/851**

**OBJET :**

**DEBAT D'ORIENTATION POLITIQUE**

Depuis les grandes lois de décentralisation de 1982, votées à l'initiative du gouvernement de Pierre Mauroy, l'action du Département a transformé nos territoires, elle a permis la création d'un véritable service public de proximité, elle a apporté des réponses nouvelles aux besoins des Nordistes.

Pour toutes et tous, à chacune des grandes étapes de la vie, et dans de nombreux domaines, le Département s'est imposé comme un acteur essentiel de la solidarité, de l'égalité, de l'écoute et du soutien aux territoires. Dépassant de loin ses compétences obligatoires, le Département s'est investi afin de répondre aux besoins des Nordistes. De cette volonté, sont nés de nombreux projets ou démarche innovantes qui font exemple tels que les ruches d'entreprises, les collèges HQE, les routes durables, etc.

Aujourd'hui, fort de cet héritage et pleinement conscient des enjeux qui sont face à lui, le Conseil Général du Nord veut continuer à relever le défi de la modernité et de l'efficacité afin de participer de manière déterminante à la cohésion sociale si indispensable dans une société au sein de laquelle les clivages s'accroissent.

Nous avons confiance dans les ressources et la créativité de nos territoires, celles des femmes et des hommes qui y vivent. Nous affirmons que l'action du Département, au service de sa population et avec elle, est utile et efficace.

Nous croyons en son avenir, nous voulons en faire un acteur essentiel du développement de nos territoires du dynamisme et de la vitalité de la démocratie locale. C'est pourquoi nous proposons d'aller encore plus loin pour l'avenir du Nord.

Pour la première fois, le Conseil général du Nord débat de ses orientations politiques. Ce Débat d'Orientation Politique nous permet de présenter le projet du Département aux Nordistes, qui doit nécessairement être source d'espérances.

Les premières mesures de ce projet qui seront mises en œuvre à partir de 2011, s'appuient sur **un diagnostic** (I. Comprendre et anticiper), **des orientations** (II. Vouloir et décider) et **une méthode** (III. Associer et agir).

## **I. Comprendre et anticiper**

### **Un diagnostic des forces et des faiblesses du Département**

Le Département du Nord s'engage pour le développement durable des territoires. Il ne peut cependant,



dans un contexte mondialisé en constante évolution, s'abstraire de son histoire, ses réalités sociales, environnementales et économiques.

sur l'agriculture (3<sup>ème</sup> région agricole et agroalimentaire),

Le Département du Nord a une histoire constituée de conflits mais aussi d'un passé industriel et manufacturier qui ont façonné les paysages et les villes. Aujourd'hui, le Département riche de cet héritage et de sa population, conscient de ses faiblesses et fort de ses atouts s'engage avec une nouvelle ambition : un Nord fort et solidaire.

### ***La démographie***

Département le plus peuplé de France avec 2 563 914 habitants en 2009, le Nord s'inscrit dans la continuité de l'Europe du Nord avec une densité près de quatre fois supérieure à la moyenne française. Le Nord dispose d'une métropole multipolaire de plus de 1 million d'habitants et de grandes villes sur l'ensemble du territoire.

Caractérisé par une natalité dynamique, le Nord voit cependant sa population stagner du fait d'un déficit migratoire important et qui concerne surtout les cadres et les jeunes actifs.

Il n'en reste pas moins le Département le plus jeune de la France métropolitaine. A l'horizon 2030, le Nord resterait plus jeune que la moyenne nationale. Cependant, un vieillissement marqué est attendu avec 178 200 personnes âgées supplémentaires dont 38 700 de 80 ans et plus.

### ***La situation sociale***

De nombreux indicateurs démontrent l'importante vulnérabilité sociale de la population nordiste : un revenu médian inférieur de plus de 13% par rapport à la moyenne française, près de 52 % de foyers fiscaux non imposés, un des plus faibles PIB par habitant en France, 17,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté, une surreprésentation des minima sociaux : 141 180 bénéficiaires de minima sociaux en 2009, 125 574 allocataires du RSA en décembre 2010 (soit une hausse de 4,5 % sur un an).

Le chômage reste massif : 12,8 % en décembre 2010 (France 9,2 %). Entre 2002 et 2010, le chômage a augmenté plus rapidement dans le Nord et l'écart s'est creusé avec le reste du pays. Le chômage est le plus élevé dans les zones de la Sambre-Avesnois (taux de 16,6 %), Roubaix-Tourcoing (14,7 %), Douaisis (14,1 %), Valenciennois (13,9 %) et Cambrésis (13,2 %).

Au total, 207 879 demandeurs d'emploi sont dénombrés en avril 2011 (+ 2,4 % sur un an), dont 19 % de jeunes (moins de 25 ans) et 42,5 % de chômeurs de longue durée. Les personnes en situation de handicap souffrent d'un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne (environ 26 %).

### ***L'emploi et le développement économique***

Notre territoire est créateur de richesses et ouvert à l'international (3<sup>ème</sup> région pour le PIB et l'export en 2009, 1<sup>ère</sup> pour l'investissement étranger en Province). Il s'appuie

des fleurons industriels (ferroviaire, métallurgie, automobile, papier-carton, verre, textile), le dynamisme du tertiaire (distribution, maintenance industrielle, banque-assurance, centres d'appel) et sur des secteurs novateurs (NTIC, biosanté, éco-activités, textiles techniques, image-design). Toutefois un certain nombre de ces secteurs est aujourd'hui menacé. L'artisanat et l'apprentissage sont moins présents qu'ailleurs mais la création d'entreprises a fortement progressé.

Le Nord dénombre 1 034 619 emplois salariés et non salariés privés et publics en 2008. L'emploi salarié privé se caractérise par un moindre dynamisme que nationalement, avec une baisse continue de l'effectif industriel, et un recours plus important à l'intérim et aux emplois aidés.

Les potentiels de développement de l'économie nordiste trouvent leur source dans une attractivité internationale en forte progression. Notre région est la 2<sup>ème</sup> académie de France avec 500 000 élèves en primaire et secondaire et le 3<sup>ème</sup> pôle universitaire avec 110 000 étudiants dans plus de 40 universités et grandes écoles. Les acteurs du territoire se mobilisent également en faveur du développement économique et de l'innovation - notamment pour la création d'entreprises innovantes - en lien avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et les pôles de compétitivité (dont 1 à vocation mondiale) et d'excellence. La recherche est de qualité dans plusieurs domaines (NTIC, biosanté, mathématiques, sciences humaines) et des succès ont été obtenus lors du Programme d'Investissements d'Avenir (5 équipements de recherche labellisés « équipement d'excellence », futurs Institut de Recherche Technologique *Railenium* et Institut Français des Matériaux Agrosourcés).

Cependant, l'attractivité, les fonctions stratégiques et la visibilité universitaire à l'international doivent encore être renforcées. De plus, en dépit d'un rattrapage progressif, les Nordistes restent moins qualifiés que dans le reste du pays. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont également moins représentés. La situation de la recherche est problématique. Faible historiquement (avant-dernière région pour la part du PIB consacrée à la Recherche et Développement), elle pâtit d'un manque de doctorants, de chercheurs et de laboratoires publics et privés.

### ***Le logement***

En 2007, le Nord compte 1 102 966 logements dont 59 721 logements vacants. La hausse du nombre de ménages rend nécessaire l'augmentation du nombre de logements. La crise économique a eu des effets négatifs sur la construction neuve.

Le parc nordiste est composé plus souvent qu'en France de maisons individuelles et de grands logements. Ils sont aussi plus souvent anciens et vétustes, ce qui ouvre des perspectives importantes pour la réhabilitation.

La répartition entre propriétaires et locataires est proche de celles observée au niveau national, avec toutefois une part plus importante de locataires en HLM (20.2 % des occupants de logement contre 15 % en France).

## ***L'accès aux soins***

en lien avec les questions d'éducation, de prévention et de

La situation sanitaire dans le Nord est préoccupante. L'espérance de vie dans le département est parmi les plus faibles de France, (hommes 74,6 ans et femmes 82,2). Les risques de mortalité sont supérieurs d'environ 30 % à la France métropolitaine, chez les hommes comme les femmes en raison de facteurs sociaux et environnementaux ainsi que de conduites à risque (alcool, tabac, etc.), sociaux et environnementaux. Les pathologies les plus fréquentes sont le diabète, les maladies cardio-vasculaires et les tumeurs malignes.

La prévalence du handicap est un peu moins importante qu'en France en raison de la jeunesse de la population nordiste : 14,6 % de la population (368 000 personnes) sont porteuses d'un handicap (France 16 %) en 2008. S'agissant de la démographie médicale, le Nord se distingue défavorablement pour les spécialistes, alors que la couverture en généralistes est un peu supérieure à moyenne nationale. La santé des personnes âgées représente un enjeu important, en raison de la précocité des problèmes de santé, de la dépendance et des enjeux liés à la solvabilité financière. 44 699 bénéficiaires de l'APA sont dénombrés dont 23 134 à domicile au 31 décembre 2010 (ratio plus important qu'en France).

## ***La culture***

Le Département est riche d'un patrimoine varié et labellisé (3 villes *d'art et d'histoire*, beffrois et géants classés à l'Unesco) et il possède la plus forte densité de musées en dehors de l'Ile-de-France. Il est source de projets culturels, économiques et urbanistiques. Globalement, la culture joue un rôle majeur dans le changement d'image du Nord avec la présence d'une offre culturelle de qualité et dense (équipements et événements de renom mais aussi 1<sup>er</sup> département de France pour les « petits » musées non labellisés) et qui continue à se développer. De nombreuses actions sont entreprises en faveur de l'accès à tous à l'offre culturelle et à la lecture avec, notamment, l'ouverture ou la rénovation de bibliothèques.

Subsistent cependant des déséquilibres en termes d'offre culturelle. On relève à ce titre dans certains territoires un manque de porteurs de projets culturels, une mise en réseau et une professionnalisation des acteurs culturels encore insuffisants.

## ***Les sports et les loisirs***

Le Nord propose à sa population un large éventail d'activités sportives et de loisirs. On recense au total plus de 4 000 associations sportives. Les équipements sportifs d'envergure et structurants se développent et combleront ainsi en partie un déficit historique, d'autres remplacent les structures vieillissantes et répondent à notre souci d'équilibre du territoire.

Les actions en faveur du développement d'équipements de proximité, le soutien aux animations sportives grâce au partenariat développé avec les Comités sportifs, la création de clubs sportifs en milieu rural, l'accompagnement des manifestations sportives et des compétitions sont engagés,

promotion de la santé.

certains pôles culturels et touristiques pourraient être

### ***La mobilité et les déplacements***

Le Département du Nord bénéficie d'une localisation géographique très favorable, aux portes de l'Europe du Nord et au cœur des échanges européens. Les lignes TGV le relie aux grandes capitales et l'aéroport de Lille-Lesquin se classe au 10<sup>ème</sup> rang français. Avec une façade maritime et 10 % du réseau navigable français, le futur canal Seine-nord devrait renforcer encore l'activité des ports de Dunkerque (3<sup>ème</sup> port de commerce) et de Lille (3<sup>ème</sup> port fluvial). Le Nord dispose également d'une des plus fortes densités routières et autoroutières de France (dont 5 264 km de routes départementales) mais la métropole est engorgée et la partie Est du territoire souffre d'une moindre accessibilité.

Le Nord offre à sa population des transports collectifs denses, diversifiés et en amélioration (inter-modalité notamment). Mais certains réseaux urbains sont saturés, l'offre ferroviaire par habitant est l'une des plus faibles de France et les modes doux sont insuffisamment développés. Des difficultés de mobilité demeurent également pour les personnes en situation de précarité, en recherche d'emploi et en insertion professionnelle. Enfin, les transports collectifs et établissements recevant du public sont loin d'être tous accessibles aux personnes en situation de handicap.

### ***L'environnement***

Le Nord bénéficie de milieux naturels riches qui justifient la mise en œuvre de dispositifs de protection et de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité. Certaines friches sont ainsi devenues des espaces de grande qualité écologique (terrils, cavaliers miniers ou industriels). Même s'il a augmenté au début des années 2000, le boisement reste rare. L'eau est une autre problématique de taille : la ressource est insuffisante et vulnérable par endroits (nappe de craie, champs captants). De plus, le territoire est sujet à des risques de crues et d'inondations. Les risques technologiques et la pollution industrielle sont toujours présents. La qualité de l'air est affectée par un trafic routier intense. En raison de son urbanisation et de son mode de développement et de l'importance des transports, la consommation d'énergie est importante et les émissions de CO<sup>2</sup> sont plus élevées qu'en France et en hausse, d'où la nécessité de développer des énergies renouvelables.

### ***Le tourisme***

Le Département dispose d'une réelle crédibilité touristique et voit ce secteur d'activité monter en puissance en fonctionnant toute l'année. De nombreuses « portes d'entrée » touristiques (patrimoine et événements culturels, festifs, sportifs et de nature) répondent à une demande variée. Parallèlement se développent les établissements hôteliers, ainsi que les chambres d'hôtes et gîtes ruraux.

Toutefois, certains équipements touristiques et d'accueil nécessitent d'être rénovés et l'offre est toujours trop faible dans certains territoires. La desserte et la promotion de

améliorées. Enfin, le tourisme dans le Nord est d'abord de court séjour.

### L'évolution de l'intercommunalité

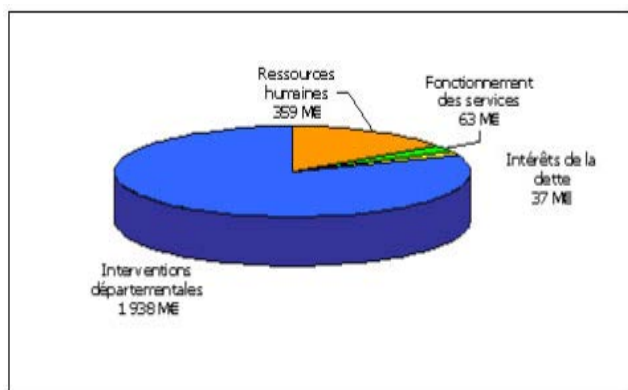
Au 1<sup>er</sup> juin 2011, les 650 communes nordistes sont regroupées pour la quasi-totalité d'entre elles au sein de 48 EPCI.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet le 29 avril 2011 ambitionne de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre de 48 à 18. Les syndicats intercommunaux devraient passer de 189 à 78 avec des regroupements autour de compétences techniques (eau, assainissement, électricité).

Cette modification à venir de la carte des intercommunalités aura nécessairement des conséquences sur les relations de proximité que le Département entretient avec ses partenaires locaux. Le développement de la politique contractuelle pour l'aménagement et le développement durable des territoires devra tenir compte de cette perspective.

### Les finances départementales

Le budget du Département du Nord s'élève à 3,1 milliards d'euros, consacrés à 75% directement aux interventions départementales (1 938 M € en fonctionnement et 401 M € en investissement).



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 397,5 M € au BP 2011. Le Département est à la fois le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage de l'action sociale. Ce champ constitue son cœur d'action, à hauteur de 66% de ses dépenses de fonctionnement. A ce titre, il organise et prend en charge les dépenses des quatre principales politiques sociales que sont les prestations en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de l'enfance et de l'insertion des populations en difficulté.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 702,1 M € au BP 2011, dont 401 M € de dépenses d'équipement (hors dette), consacrées principalement aux collèges, à la voirie et à l'aménagement du territoire.

Dépenses d'équipement	BP 2011
Enseignement	141,3 ME
Infrastructures	122,3 ME
Administration Générale	40,7 ME
Aménagement des Territoires, développement éco	35,8 ME
Culture	20,9 ME
Personnes âgées	9,3 ME
Politique de l'eau	7,1 ME
Tourisme et Sports	6,6 ME
Environnement, développement durable	4,4 ME
Finances hors dette	3,7 ME
Enfance famille, prévention santé	3,3 ME
Personnes handicapées	3,1 ME
Insertion solidarité	1,2 ME
Transports	1,1 ME
Jeunesse	0,3 ME
Prévention Santé	0,01 ME
<b>Total</b>	<b>401,1 ME</b>

Plusieurs lois et réformes réduisent l'autonomie financière et notamment fiscale du Département. Des transferts, des créations ou des extensions de compétence ne sont pas suffisamment compensés financièrement. Il en est ainsi notamment pour le RSA, l'APA et la PCH. Ainsi, en 2010, ce sont 360 millions d'euros qui ont manqué au Département.

Le levier fiscal du Département a été considérablement réduit. Des incertitudes sur les recettes sont liées à la conjoncture économique, comme la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ou les droits de mutation. Or, le Département doit pouvoir être au rendez-vous des besoins des Nordistes et innovant sur ses politiques de solidarité, en particulier lorsque les crises économiques frappent les plus fragiles.

Dans ce contexte de fragilisation des finances départementales, notre collectivité a poursuivi le développement des politiques départementales et à maintenu un niveau élevé d'investissement annuel.

## II. Vouloir et décider

### Les grandes orientations du mandat

Le dynamisme et les richesses créés sur un territoire ne peuvent pas seulement se mesurer à travers des indicateurs comme le Produit Intérieur Brut (PIB). En effet, **notre collectivité cherche à améliorer le bien-être global, actuel et futur**, des citoyens en tenant compte d'autres facteurs ayant trait notamment à la redistribution des richesses et à la qualité de l'environnement. Le Conseil général du Nord considère en effet que le bien-être ne se limite pas simplement à une composante financière. Cette composante est néanmoins importante, puisqu'une économie plus forte sera mieux à même de créer et de préserver les autres conditions de nature à améliorer le bien-être, notamment un environnement sain, la possibilité d'étudier et la probabilité de mener une vie plus longue et en bonne santé.

C'est pourquoi notre action sera également guidée par le **souci de promouvoir le développement d'un territoire**

**attractif et performant.** L'institution départementale est le principal acteur de la solidarité. Cette solidarité est ainsi considérée comme un outil de développement des hommes et des territoires. De par ses compétences légales, le Département est d'ailleurs un acteur reconnu de l'aménagement du territoire. Il s'est en outre doté d'un certain nombre de compétences volontaires qui vont aujourd'hui bien au-delà du socle obligatoire prévu par la loi. C'est notamment le cas pour la culture, le sport, le tourisme, l'aide au développement local, l'action économique, l'agriculture, l'eau ou bien encore l'environnement.

**et le développement économique.**

Afin d'améliorer le bien-être des Nordistes et de promouvoir un territoire attractif et performant, nous devons œuvrer pour **le développement d'un service public départemental de qualité.** Le Département mettra en priorité les moyens au service direct des Nordistes, en s'appuyant en particulier sur les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC). Il est important que l'institution accompagne les citoyens dans leurs démarches. L'une des priorités qui sous-tendent ce document est la nécessité de renforcer l'efficacité de l'action du Conseil général du Nord, car une collectivité responsable doit apporter des réponses rapides, réalistes et pragmatiques aux difficultés quotidiennes de ses habitants. L'idée de service public de proximité est donc au cœur de toutes les mesures proposées.

Le contexte institutionnel actuel rend notre action d'autant plus nécessaire. Il impose de faire la démonstration de notre volonté politique. C'est en agissant que nous aiderons les Nordistes et que :

- nous prouverons **l'intérêt et la nécessité absolue de notre échelon départemental ;**
- nous démontrerons **la force de notre collectivité ;**
- nous pourrons **mesurer la création de richesses réalisée par le Département.**

Ceci est fondamental : nous souhaitons un Département qui, par son action, prouve à tous, à l'Etat, à nos partenaires, aux habitants du Nord que **nous créons du mieux-être et de la richesse.** Le Département concourt à l'égalité des chances, car nous sommes convaincus de la nécessité absolue d'une péréquation, condition de la justice sociale. Ces grandes orientations politiques prouveront que le Département est un outil de développement pour le Nord et les Nordistes.

Pour ce faire, le projet départemental est fondé sur **9 piliers**, par lesquels notre collectivité démontrera l'utilité de son action et la force de ses engagements.

### **1. L'économie au service de l'emploi**

*Contribuer à l'implantation et au développement d'activités génératrices d'emplois*

Face au contexte de crise actuel, nous devons signifier aux nordistes que nous nous préoccupons de leur avenir et l'économie doit, dans le droit fil de la politique des Ruches du Nord, être au service de l'emploi. Le Département du Nord est créateur de richesses et d'emplois, et nos politiques doivent trouver leur **équilibre entre la solidarité**

En articulation avec le Schéma régional de développement économique (SRDE), la politique économique départementale doit développer ses spécificités. L'ambition d'un Nord fort passe par le **développement des activités stratégiques et de l'innovation** ainsi que par le **développement de l'Economie Sociale et Solidaire**, secteur important de notre économie.

### *Lever les freins à l'emploi*

Deux ans après la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active, nous souhaitons faire évoluer ce dispositif qui ne permet pas aujourd'hui de favoriser une sortie vers l'emploi des allocataires.

En effet, l'orientation binaire entre insertion professionnelle et insertion sociale ne permet pas une prise en compte globale des besoins des allocataires. De plus, la faible réactivité du dispositif lié aux lourdeurs administratives et au pilotage complexe contribue à une démobilité des allocataires. Enfin, la lisibilité de l'action départementale et la faible appropriation du dispositif par les allocataires doivent nous amener à repenser l'ensemble de la communication.

Il y a donc lieu de travailler sur des pistes d'évolution privilégiant :

- un assouplissement de la césure insertion sociale/insertion professionnelle par la création de passerelles permettant un meilleur accompagnement de l'allocataire pour son retour à la vie professionnelle.
- une meilleure réactivité du dispositif dans l'intérêt de l'utilisateur en fluidifiant, par exemple, les étapes de son parcours,
- une nécessaire compréhension du dispositif par l'allocataire pour une meilleure appropriation et mobilisation. Cela suppose notamment de revoir l'ensemble de notre politique de communication envers les allocataires et nos partenaires.

Parallèlement, dans le cadre de la mise en œuvre des Plans Locaux de Développement de l'Insertion, des réponses aux freins à l'emploi relatifs à la mobilité, à la santé, aux modes de gardes des enfants, au logement pourront être travaillés avec l'ensemble de nos partenaires concernés. Une série de mesures innovantes viendront enrichir ces réponses par le développement du micro-crédit social, l'élargissement de la clause d'insertion ou d'aides visant à réduire la fracture numérique.

## **2. L'accès au logement**

Afin d'assurer l'équité territoriale, un plan départemental habitat sera initié pour l'ensemble des territoires situés hors des EPCI délégataires de la compétence « aide à la pierre ». L'opportunité de cette prise de compétence par le Département, dans ce périmètre, sera examinée dans les meilleurs délais, avec pour objectif d'assurer une véritable politique du logement et de l'habitat pour les 600 000 habitants de ces territoires, soit 26 % de la population du Département qui aujourd'hui ne bénéficient ni de l'ensemble des dispositifs existants, ni de

porte-paroles auprès des services de l'Etat.

Au-delà du **Plan Campus**, nous engagerons une réflexion avec Partenord Habitat sur des modes alternatifs pour le logement des jeunes, tels que la colocation. De plus, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permettront de **développer l'habitat, particulièrement en milieu rural**. Le Département continuera à apporter son appui à Partenord Habitat afin de lui permettre de développer son offre de logements accessibles à tous.

Pour faciliter l'accès au logement, il conviendra d'évaluer et de réviser le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), ou encore de **renforcer le dispositif FSL** (Fonds de Solidarité Logement). La politique « logement » doit devenir aussi importante que celle en faveur de l'emploi, pour améliorer l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus défavorisés. C'est pourquoi il conviendra d'**étendre le territoire d'action de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale** (AIVS).

### **3. L'accès à la santé**

**Le Plan Solidarité Santé 2006-2011** arrive à échéance, sa réécriture se fera en concertation avec tous nos partenaires. En lien avec l'ensemble des acteurs de la santé, nous étudierons par ailleurs les modalités de création **d'un tableau de bord départemental sur l'état de la santé** dans le Nord.

En outre, le Département continuera à **valoriser les politiques existantes** en termes de vaccination, de planification familiale et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles tout en menant une **véritable politique de prévention** en direction du SIDA, des problèmes bucco-dentaires et des situations d'obésité.

C'est dans la perspective d'un meilleur accès aux soins que **nous encouragerons la création de maisons médicales** et que nous étudierons la mise en œuvre **d'un grand bilan de santé pour les collégiens** du Nord.

La Protection Maternelle et Infantile, compétence essentielle de prévention et d'éducation pour la santé, fera l'objet d'une délibération cadre, fixant les objectifs de développement pour la durée du mandat.

### **4. L'avenir de la jeunesse**

#### ***Mieux accueillir les tout-petits***

Afin de soutenir les communes et les différents porteurs de projets « petite enfance », l'aide financière du Département sera accrue pour la **création de nouvelles places d'accueil collectif de la petite enfance** et une **coordination des relais locaux d'assistants maternels** sera organisée. Dans la même lignée, l'effort important réalisé en matière de formation des assistants familiaux et des assistants maternels sera poursuivi.

Le rôle de la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE) devra être renforcé.

Nous porterons une attention particulière au suivi de la

santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.



### *Protéger les enfants et soutenir leurs parents*

La protection de l'enfance est l'une des premières compétences transférées aux départements par les lois de décentralisation ; elle occupe une place particulière dans l'ensemble des politiques départementales. Dans le Nord, elle concerne un nombre élevé de familles ; les enfants pris en charge connaissent des difficultés de plus en plus grandes, pour lesquelles les services sont souvent démunis. Pour répondre à ces difficultés, la politique départementale de protection de l'enfance devra être profondément renouvelée. Il s'agira de **mettre l'accent sur la prévention précoce, l'éducation et le maintien du lien familial** ainsi que de soutenir la parentalité par des actions tant collectives qu'individuelles. Des moyens nouveaux d'accueil et d'accompagnement des situations les plus complexes seront mis en place, conjuguant les approches éducatives et de soins. Cette nouvelle approche en concertation avec les différents partenaires doit associer pleinement les familles.

Pour cette politique, la qualité du service public passe par une meilleure connaissance des besoins de la population. **L'Observatoire de la Protection de l'Enfance** est un outil qui nous permettra d'atteindre cet objectif.

Il convient aussi de rappeler le fait que la loi du 5 mars 2007 a engendré de forts besoins pour notre Département, avec comme seule recette du Fonds de Financement de la Protection de l'Enfance 700 000 € (valeur 2011).

*Donner à chaque collégien toutes les chances de réussir*

**Le futur Projet Educatif Global Départemental** sera la pierre angulaire de notre action. Afin d'arriver à cet objectif, il sera notamment nécessaire de dessiner, de manière concertée, les contours d'un projet solidaire, global et notamment porteur d'une vraie dimension sanitaire. **Une instance consultative des principaux de collèges sera créée.**

Le Conseil Général élaborera **un Plan Pluriannuel d'Investissement pour les collèges publics** en prévoyant des utilisations alternatives des bâtiments et mettra à l'étude un plan « collèges béton » qui permette d'échelonner et de prévoir le coût de la réhabilitation des 40 établissements ce type. De même, **le développement du « collège numérique »** sera engagé.

Enfin une réflexion autour du « kit rentrée scolaire » sera lancée dès cette année.

### *Préparer un meilleur avenir à notre jeunesse*

Le Département réaffirmera son **rôle de « chef de file » en matière de jeunesse** en défendant une politique qui dépasse le seul angle de la réparation sociale, qui soit plus lisible, et plus transversale, notamment via le futur Projet Educatif Global du Département.

Comme évoqué en première partie, la situation des jeunes en matière d'emploi, d'insertion, de logement des jeunes est particulièrement difficile. C'est pourquoi l'action

du Conseil Général en direction de la jeunesse, sera volontaire et innovante.

Nous **créerons une bourse pour le financement du coût du permis de conduire** pour les jeunes en recherche d'emploi, et pour **le financement du BAFA**. Les outils développés, comme le site « jeunes en nord » ou encore le « chéquier jeunes » seront encouragés. Des dimensions telles que l'éducation au respect et à la différence, la citoyenneté, l'économie solidaire, le développement social et environnemental devront être présentes dans tous les projets « jeunesse » soutenus par le Département.

### **5. Le bien vieillir ensemble**

Le Département doit contribuer à ce que le vieillissement de la population constitue un atout pour la société. Cela passe par une politique active d'accompagnement des personnes. Le Département participera au débat national sur la prise en charge de l'autonomie ; il défendra la mise en œuvre d'une politique de solidarité nationale.

Pour favoriser le bien vieillir ensemble, il nous faudra travailler à la lumière du changement démographique, de la diversification des besoins, du développement de l'organisation de la demande des personnes âgées et de l'augmentation des problèmes financiers.

Le Département proposera une politique d'accompagnement des personnes à domicile, en favorisant le développement d'interventions qualifiées et au financement pérennes.

Nous proposons donc de privilégier les investissements et mesures qui encouragent **l'adaptation du logement** et la promotion des alternatives innovantes en ce domaine, de mettre en place **une ligne verte « Nord Séniors »**, pour un accueil téléphonique renforcé. De plus, **la possibilité de créer des « maisons de l'autonomie »** dans les territoires du Département sera étudiée de façon précise.

Afin de proposer un accompagnement en amélioration constante, notamment pour les allocataires de l'APA, le Conseil général mettra en œuvre **un label qui permettra de reconnaître les organismes ou les associations qui proposent des services et des personnels qualifiés**. De plus, un **dispositif de soutien aux projets de recherche** sur les maladies dégénératives et les pathologies surreprésentées dans le Nord sera créé.

En dernier lieu, il sera nécessaire d'investir davantage pour **renforcer l'aide aux aidants** et soulager les Nordistes qui soutiennent leurs proches dépendants. Le développement de la formation des aidants, et de structures d'hébergements temporaires sera étudié, ainsi que les modalités d'un rapprochement entre **le Département et le monde du bénévolat**. Le Département doit essayer de modifier sa relation aux bénévoles afin de les inclure davantage dans la mise en œuvre des politiques. Des conventionnements avec les grandes associations de promotion du bénévolat pourraient être envisagés.

## **6. L'égalité réelle pour les personnes en situation de handicap**

Afin de travailler à une égalité réelle pour les personnes en situation de handicap, nous accorderons une **importance particulière au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**. Celle-ci devra être exemplaire dans l'accès au droit, ouverte aux associations, aux personnes et à leurs familles tout en améliorant les délais et la qualité de traitement des dossiers des personnes. Enfin nous étudierons toutes les solutions à même d'améliorer les délais de traitement des dossiers des personnes, en termes d'organisation, de personnel, de ressources et de vérification de la recevabilité des dossiers. Nous veillerons, par ailleurs, à une **mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux**.

**Nous soutiendrons les proches aidants**, en développant les solutions d'accueil de jour ou d'accueil temporaire. A cet effet, le Fonds Départemental de l'Innovation (FDI) pourrait être rénové pour expérimenter des solutions innovantes, pour créer de la souplesse dans les modes d'accompagnement et de prise en charge et pérenniser les initiatives les plus probantes qui participent au respect et à la protection de la dignité des personnes.

La création d'un **réseau d'accueil et d'orientation** des personnes en situation de handicap et de leur famille sera envisagée afin de structurer le paysage de l'offre de services. Ces réseaux permettront de s'appuyer sur les acteurs de terrain compétents et de coordonner les parcours de vie des personnes pour favoriser de nouveaux projets, répondre aux situations d'urgence, adapter les réponses aux besoins des personnes, non dans la seule perspective du « nombre de places en structures », mais d'une définition de la situation des personnes et de leur famille pour inventer des modalités d'accompagnement pertinentes.

## **7. Le mieux vivre par la culture et le sport**

### ***Pour un développement culturel durable du Nord***

Le Département du Nord entend développer une politique culturelle ambitieuse, diversifiée, proche des Nordistes. La culture, facteur d'échanges et d'ouverture à autrui et au monde, participe au **processus de construction de la personne** sur le plan individuel et collectif.

**A travers le principe de médiation, la culture est porteuse de transversalité et ouvre des perspectives pour toutes les autres politiques** : insertion, jeunesse, intergénérationnel, éducation, loisirs, territoires, handicap...

Le Département s'engagera dans de nouveaux partenariats en mutualisant toutes les compétences créatives du territoire et en ayant recours à **une stratégie globale et pérenne de mécénat** : c'est la synergie entre les acteurs culturels, économiques, touristiques et sociaux qui va **renforcer l'identité du Nord comme territoire attractif** et ce, au-delà de nos frontières. Nous favoriserons en ce

sens la mise en réseau et le partage des ressources culturelles.

Une **plus grande association des habitants à la vie culturelle** du Nord sera recherchée et les **présences artistiques sur les territoires seront amplifiées**. Une meilleure prise en compte de l'évolution des pratiques culturelles, de **la lecture publique aux différentes formes d'accès aux livres et aux savoirs**, sera étudiée.

Dès 2013, puis tous les deux ans, **un grand évènement culturel fédérateur et gratuit**, permettra à un large public de découvrir les richesses du Nord.

### *Le sport*

En matière sportive, l'intervention du Département, dans l'esprit d'une politique audacieuse et partagée, s'attachera à **encourager le mieux vivre par le sport**, pour l'ensemble des Nordistes, notamment pour les jeunes.

Ainsi, **la lutte contre l'obésité** passera notamment par la pratique sportive en partenariat avec les acteurs médico-sportifs, sera un des axes forts du Projet Educatif Global Départemental. Nous mettrons en place un « Pass'Sport » qui permettra de prendre en charge une partie du coût de la première licence sportive pour les jeunes en classe de 6<sup>ème</sup>. La réalisation d'équipements sportifs de proximité et d'animations accessibles à tous sera confirmée en valorisant les critères de durabilité ainsi qu'en favorisant l'apprentissage de la natation, en priorité pour les collégiens.

Notre action pour **la Maison Départementale du Sport** et notre partenariat avec les Comités et ligues sportives du Nord, maillons essentiels pour le développement des clubs et des pratiques sportives, seront valorisés. Enfin, les politiques d'insertion par la culture et le sport seront approfondies.

### **8. L'éco performance.**

Depuis 2001, le Conseil Général du Nord a placé **le développement durable au cœur de ses missions** et de ses actions en s'engageant dans un agenda 21 départemental. L'urgence environnementale et climatique dans laquelle se trouve notre société apparaît aujourd'hui comme un puissant moteur de l'innovation. C'est un challenge dans lequel le Département doit s'engager encore davantage afin d'accompagner la société dans sa conversion écologique et préserver ainsi l'avenir des générations futures.

L'éco performance sera au cœur de toutes nos politiques avec **une approche transversale favorisée par notre démarche Agenda 21**. Le Département du Nord souhaite prolonger l'action qu'il mène dans le cadre de son Agenda 21, en impulsant le concept d'éco-performance dans l'ensemble de ses politiques : des bâtiments HQE à la route durable, des espaces naturels sensibles aux jardins urbains, les opportunités de promouvoir l'éco-performance sont importantes. La encore, il s'agira de **promouvoir, avec nos partenaires locaux, l'exemplarité, l'expérimentation et l'innovation**.

### *Protéger, valoriser le patrimoine et les ressources naturelles*

Un des principaux leviers d'action du Département en la matière est **la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. En parallèle, sera mise en œuvre une politique de **développement des véloroutes et voies vertes**. Un effort particulier sera fait dans le domaine très sensible de la politique de l'eau et de la protection des milieux aquatiques.

En matière de développement durable, il s'agira de **donner une nouvelle impulsion à l'Agenda 21** afin de rester à la pointe de l'innovation. Le Département engagera dans ce sens **un « bilan carbone »** et poursuivra la construction des bâtiments départementaux aux normes Haute Qualité Environnementale.

### *Soutenir notre agriculture*

Le Département orientera ses dispositifs d'appui et de partenariat avec les organisations agricoles **pour promouvoir une agriculture performante, diversifiée, solidaire, et respectueuse du patrimoine et de l'environnement**. Il s'attachera à prolonger dans ce sens son partenariat avec la Chambre d'agriculture. Il poursuivra dans ce cadre les actions de promotion du monde agricole (Salon International de l'Agriculture, Ferme en Ville, Fête du lait...).

Dans le même but de promouvoir une agriculture durable, il aidera **au développement de la vente directe ou par circuit court** des produits locaux et de l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité (assiette durable).

### **9. Amélioration constante de la mobilité par tous les modes de transport**

La mobilité, tant par la route, que par les transports en commun ou les moyens doux (piétons cyclistes) est devenue une priorité pour les Nordistes. Elle concerne tous les aspects de leur vie quotidienne (travail, éducation, approvisionnement, loisirs, tourisme...) et nécessite une écoute, des engagements clairs et des réponses concrètes.

Le rapprochement de la politique des infrastructures et de la politique de transport permet d'envisager le développement de ces politiques sous l'angle de la mobilité. Cette idée est porteuse de sens, au niveau départemental, comme au niveau de sa déclinaison territoriale. Elle se traduira - après consultation du nouveau Conseil Départemental de la Mobilité - par **l'adoption par notre Assemblée d'un Schéma départemental de la mobilité**. Il s'appuiera notamment sur **le développement et la généralisation de la route durable**.

Les investissements à réaliser devront tout à la fois constituer une contribution substantielle au schéma d'aménagement durable du territoire et sa déclinaison territoriale, répondre aux besoins économiques et sociaux identifiés, et être économes en utilisation de ressources naturelles.

De nouvelles avancées sont attendues dans le cadre des travaux du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT), en vue notamment de faire aboutir **le titre unique de transport**.

recherchant la synergie et la mutualisation des

Le volet transport sera également porteur des innovations issues du récent renouvellement des délégations de services publics, de la poursuite coordonnée des **travaux de mise en accessibilité** du réseau et du développement de la politique des **pôles d'échange de transport**.

#### **10. Le développement équilibré de nos territoires**

##### *Elaborer des contrats d'aménagement et de développement durables pour chaque territoire*

Le Département, face aux enjeux croissants liés à l'environnement et au développement des territoires, est plus que jamais une collectivité de soutien et d'accompagnement des territoires.

La délibération pour une **Politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires**, votée à l'unanimité le 14 décembre 2009, est fondatrice dans notre nouvelle manière de penser et d'agir avec nos partenaires. Cette approche permettra de mieux adapter et d'optimiser les politiques départementales, de prioriser l'action publique et de permettre aux territoires de dynamiser leurs actions.

##### *Elargir le fonds départemental pour l'aménagement du Nord*

L'assemblée départementale initiera une nouvelle dynamique autour du Fonds Départemental d'Aménagement du Nord (FDAN). D'une part, l'ambition est **d'harmoniser les critères de subventions** et de **rendre plus lisibles les politiques d'investissement** déterminées par le Conseil Général par **une dénomination unique sous le label FDAN**. D'autre part, nous avons retenu le principe de la **création d'un volet FDAN « innovation territoriale »** dédié aux projets innovants émanant des contrats de territoires.

Le Département, dans **son rôle d'aménageur**, se saisira de Grands projets, et mobilisera le FDAN Grands Projets, afin **de réhabiliter des friches industrielles ou économiques**.

##### *Promouvoir le tourisme dans tous les territoires*

Nous réactualiserons **le Schéma Départemental Touristique** grâce à une refonte des politiques d'aide aux manifestations touristiques, aux éditions, aux OTSI, et une réflexion sur l'avenir de la signalisation touristique.

La nouvelle convention entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme positionnera clairement ce dernier comme l'interlocuteur privilégié des territoires dans le conseil, le développement, la promotion et la commercialisation de l'offre touristique, et proposera **une coopération renforcée** avec le Comité Régional du Tourisme et le Comité Départemental du Pas de Calais, en

compétences.

nécessaires à son amélioration. Il s'agit bien ici de décider

Nous optimiserons le fonctionnement de la station touristique du Val Joly pour garantir durablement l'attractivité et la réussite du site.

### *Amplifier le partenariat avec l'Europe*

Le Département du Nord s'investira afin **d'amplifier majoritairement la coopération européenne et transfrontalière, de renforcer les actions et projets multipartites et de soutenir les démarches tendant à l'acquisition et à la gestion de fonds européens.** Nous positionnerons le Département au plus vite dans la préparation et les négociations de la future période de programmation.

En partenariat avec les autres directions du Département, **un chantier par an qui puisse bénéficier de fonds européens** sera identifié, **et une meilleure concertation avec les autres collectivités du Nord** sera établie.

### **III. Associer et agir**

#### **La démocratie participative et le projet d'administration**

Les éléments de contexte, durée du mandat, incertitude liée à la réforme territoriale, crise financière, invitent à construire une collectivité créative, réactive, solidaire, ouverte sur son environnement. Le Département et ses élus agissent dans une période caractérisée par le scepticisme des citoyens vis-à-vis des décideurs publics et de leur capacité à connaître et à répondre à leurs préoccupations quotidiennes. Il s'agit de s'inspirer des fondements de la grande réforme de la décentralisation, en rapprochant la décision des citoyens, de la rendre intelligible, mais aussi d'associer les citoyens à la politique publique dans ses différents aspects en renforçant nos capacités d'écoute.

Ainsi, la gouvernance globale de notre collectivité doit évoluer dans un sens de plus en plus ouvert et démocratique. **La gouvernance départementale** portera en elle la manière dont seront mobilisées les composantes politiques et administratives de la collectivité au service du projet et sur la relation que le Département veut construire avec ses partenaires et les citoyens eux-mêmes. La satisfaction de cet objectif passe également par une rénovation du fonctionnement interne du Département. **La démocratie participative sera l'un des piliers visibles de ce changement.**

#### **1. Les Nordistes acteurs de leur développement**

##### *Décider avec les Nordistes*

Il est nécessaire pour notre collectivité d'**approfondir la démocratie participative** afin que les réponses aux enjeux soient construites collectivement en harmonie avec les spécificités des territoires, **de manière plus juste, plus citoyenne et plus durable.** En effet, la présence de services dans chaque territoire doit être développée. Dans le même temps, les Nordistes doivent pouvoir donner leur avis sur ce service public de proximité et être associés aux actions

avec les Nordistes.

Il semble important dans un premier temps de faire le bilan de ce qui existe en termes de démocratie participative dans notre collectivité départementale. Ainsi, le **Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)** sera intégré dans les instances de démocratie participative. D'autres dispositifs existent et seront recensés lors de cet état des lieux.

Un dispositif de lutte contre les discriminations sera également mis en place dans l'ensemble des politiques départementales.

Les **Ateliers Départementaux citoyens** auront pour objectif de dynamiser les relations directes entre la collectivité et les Nordistes et d'**enrichir les politiques départementales grâce à la co-construction** des réponses avec les publics concernés. Ce dispositif s'adresse aux citoyens comme aux partenaires publics et privés du Département. Il permettra de bien faire comprendre, dans un contexte difficile, les enjeux de notre époque et de construire collectivement un Nord fort, solidaire et durable. Il permettra également à nos interventions de se faire au plus près des intérêts et des projets des habitants, mais aussi de leurs contraintes.

Ces Ateliers Départementaux s'articuleront autour de deux axes principaux :

- l'information et l'écoute active des citoyens et des partenaires du Conseil général sur le contexte économique, social et financier du département.
- le recueil de la parole et l'organisation de débats contributifs sur les grands enjeux départementaux, la co-construction ou l'évaluation des politiques menées par le Conseil général.

Dans le même esprit, des **Conseils Cantonaux de Concertation** seront mis en place, afin que vive la démocratie participative au niveau local. Elus de toutes les communes du département, représentants des forces vives et éventuellement citoyens y seront représentés, à la fois pour informer, **imaginer et concevoir ensemble les réalisations locales**, dans le cadre des compétences départementales, car la notion de partage des réflexions sera la ligne directrice de notre travail.

Par ailleurs, nous veillerons à **dynamiser la communication du Département**. Au-delà du magazine « Le Nord », véritable trait d'union entre notre collectivité et les nordistes, nous nous engagerons vers davantage d'interactivité en développant un nouveau site internet plus complet et accessible offrant des services en ligne. Ces efforts, nous permettrons de développer le lien de confiance avec les citoyens et d'apporter plus de notoriété aux politiques publiques menées par le Conseil Général.

### ***Une relation nouvelle avec les acteurs et les partenaires de la politique publique***

Les Nordistes ont élu leurs Conseillers généraux au suffrage universel lors des élections cantonales de 2008 et de 2011. Chaque élu est porteur de la confiance des électeurs de son territoire. Quelle que soit son appartenance

politique, il mérite à ce titre d'être informé, écouté et

associé au débat sur l'avenir de l'institution départementale. C'est ainsi que la place des débats entre les élus au sein des instances départementales et des Commissions sera renforcée. Les droits de l'opposition seront scrupuleusement respectés. Le règlement intérieur tiendra compte de ces évolutions.

Le Conseil général du Nord travaillera également en lien plus étroit avec son **exceptionnel réseau associatif départemental**, en grande difficulté à l'heure actuelle. Sa richesse reste une caractéristique de l'engagement des Nordistes. Ce réseau apporte des réponses complémentaires, indispensables à leurs besoins sociaux, culturels et sportifs. **Les partenaires associatifs** doivent ainsi être considérés comme contributeurs de l'élaboration de la politique publique. Le Conseil général souhaite conforter par ses politiques **l'engagement associatif, fondé sur des valeurs d'humanisme et de solidarité, acteur de la cohésion sociale.**

Pour libérer l'imagination, les énergies, et décroiser les structures existantes, le Conseil général du Nord lancera un **Conseil Départemental de la Vie Associative** afin de co-construire, d'imaginer ensemble la nature des actions qui seront menées au niveau local. Ces dispositifs permettront à notre assemblée de connaître les contraintes pesant sur nos partenaires, d'avoir une réelle prise sur la réalité du monde associatif et de proposer des mesures utiles en faveur de la vie associative.

### *Agir avec les autres collectivités*

S'agissant des autres collectivités, il s'agit de rechercher les voies d'une coopération étroite et pérenne, qui pourrait prendre la forme d'une **conférence des principaux exécutifs régionaux**, afin de mobiliser de façon complémentaire les compétences et les moyens de chacun au service d'une ambition commune, pour le développement du Nord. Les collectivités territoriales ne peuvent plus, actuellement, travailler indépendamment les unes des autres. Elles sont toutes, d'une manière ou d'une autre, actrices d'un même terrain et surtout au service d'une même cause : l'intérêt général et le service à la population. **La délibération pour une Politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires** est à ce titre fondatrice dans notre nouvelle manière de penser et d'agir avec nos partenaires. Elle montre le chemin pour **une mobilisation globale des compétences** du Département dans le cadre d'un projet de territoire construit avec nos partenaires.

## **2. Projet d'administration**

L'action de l'administration, si elle s'inscrit dans la permanence, doit **s'adapter aux orientations politiques** et aux évolutions de l'action publique, dans un contexte économique et social difficile et un environnement institutionnel en pleine mutation.

### *Une administration au service des politiques publiques*

Compte tenu de toute son expertise il est important que l'administration soit réellement **actrice du projet de mandat**. L'administration départementale est une force de

proposition, mais aussi une des garantes de l'exécution des

décisions prises dans le respect des règles juridiques et des procédures.

### *Une administration modernisée dans ses pratiques et ses moyens*

Nous pourrions atteindre ces objectifs en simplifiant les procédures, en élargissant la délégation de responsabilité, en développant l'autonomie professionnelle, ou encore en engageant l'établissement d'un cadre budgétaire (financier mais aussi de gestion) pluriannuel et adaptable.

Nous engagerons également la réalisation d'un **projet d'administration départemental** qui sera présenté aux instances paritaires et qui fera l'objet ensuite d'un plan de communication interne auprès de tous les agents départementaux.

**Les mécanismes de dialogue social seront renforcés** et les débats avec les syndicats seront menés avec plus d'écoute, de recherche du consensus et de respect mutuel. La constitution d'un **agenda social** réaliste permettra d'aborder l'ensemble des éléments touchant à la fois à la situation individuelle et collective des agents (condition de travail, composantes de la rémunération).

### *Une administration encore plus proche des citoyens pour un service public de qualité*

Une **charte des services publics départementaux** sera établie et une démarche qualité visant à la certification des composantes de l'accueil au public sera conduite. L'organisation des services privilégiera encore plus **la territorialisation**. En outre, l'instauration d'une fonction de médiateur départemental sera étudiée. Le Département mène déjà des formes de démarche qualité dans de nombreuses politiques (agenda 21, démarches HQE et routes durables, points relais services, comités d'usagers des transports). Il convient donc de les recenser et de les confirmer comme relevant d'une démarche qualité globale, qui est à développer et qui pourrait être transcrite dans un engagement plus formel du type charte, label ou certification.

Par ailleurs, la question de la relation à l'usager étant fondamentale pour le Département, le Conseil général concentrera son intervention vers deux axes forts que sont **l'e-administration** et **l'amélioration des locaux départementaux accueillant du public**.

### *Un budget maîtrisé*

La réalisation de toutes ces dispositions nécessitera la mise en œuvre de moyens financiers qui devront tenir compte des limites du budget départemental et de la faible part de l'autonomie fiscale du Département. Le Département du Nord, comme il l'a fait aux côtés de nombreux départements, dans la bataille pour la reconnaissance de l'impasse financière des allocations RSA, PCH et APA, restera offensif pour une juste prise en compte par la solidarité nationale des charges de solidarité. Ce sera le cas dans les prochains mois dans le débat sur la dépendance.

Ces contraintes ne doivent pas empêcher le Conseil général d'**effectuer des choix** permettant la mise en œuvre des mesures présentées dans la délibération ci-après fixant notre orientation politique. Ainsi, l'ambition pour le Nord, exprimée dans ces orientations politiques aura des traductions concrètes qui s'inscriront dans **un contexte budgétairement maîtrisé**.

Pour assurer une mise en œuvre rapide des orientations du mandat, à partir de cette année, **le budget départemental sera voté en décembre**. Le Débat d'Orientation Budgétaire qui se tiendra au cours du mois de novembre et l'adoption de notre budget primitif pour l'année 2012 permettront d'envisager dans le détail les délais et le financement des mesures adoptées ce jour.

Les choix du Conseil Général se feront dans **un souci permanent de la recette financière**. De nouvelles propositions de recettes seront envisagées et négociées afin d'imaginer de nouveaux partenariats, mécénats et contrats - tant avec des financeurs qu'avec les institutions européennes - qui permettraient aux Nordistes de bénéficier de politiques renouvelées.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Général de **maintenir les crédits consacrés aux politiques volontaristes**, de **maintenir un niveau élevé d'investissement**, de **réduire la dette**, de **stabiliser les dépenses sociales**, ainsi que d'établir des programmes pluriannuels 2012-2014 en fonctionnement et en investissement afin de permettre une meilleure programmation et visibilité budgétaires.

Les contraintes financières que connaissent les Départements ne doivent pas remettre en cause le dynamisme de notre collectivité. **Le Département du Nord adoptera une attitude responsable, maîtrisant ses dépenses, calculant le coût de chaque projet, ajustant au plus près le moindre crédit**. Cela d'autant plus que **les orientations politiques énoncées seront mises en œuvre sans augmentation de la fiscalité durant tout le mandat**.

Ce rapport d'orientation politique sera suivi de la présentation d'un document opérationnel intitulé « référentiel pour l'action ». Celui-ci déclinera notamment les modalités, le contenu et le calendrier opérationnel. Des délibérations seront présentées à l'Assemblée départementale pour la mise en œuvre de ces actions.

**Les Débats d'Orientation Politique des années à venir permettront une évaluation de l'action engagée et listeront d'autres mesures éventuelles à entreprendre.**

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne rendez-vous aux Conseillers Généraux le 2 juillet 2012 pour faire le point et le bilan des décisions prises et programmer un débat d'orientation politique pour l'année 2013.



Monsieur le Président souligne qu'au-delà des ajustements comptables, la Décision Modificative marque la première étape de la mise en œuvre des engagements pris devant les Nordistes à l'occasion du nouveau mandat.

Monsieur le Président rappelle que le budget supplémentaire pour 2011 a affecté 17 millions d'euros pour le financement des premières actions du mandat en décision modificative. Il précise qu'à travers le DOP l'Assemblée Départementale a approuvé les premières priorités de mise en œuvre de ce budget supplémentaire qui feront l'objet d'une délibération systématique.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux d'une part sur les crédits destinés au lancement du projet « collège numérique », et d'autre part sur les 5 millions d'euros qui permettront d'assurer de façon pérenne une situation budgétaire saine à la MDPH.

Monsieur le Président signale la correction à la hausse de la contribution du Département au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Il considère les critères de calcul de la péréquation des DMTO injuste car ils ne prennent pas en compte les difficultés sociales du département du Nord.

Monsieur Bernard HAESBROECK indique que la DM1 marque certaines étapes nouvelles en matière de politique générale. Il évoque notamment le projet « collège numérique » et l'apurement des charges débitrices de fonctionnement de la MDPH à l'égard du Département.

Rappelant la correction à la hausse de la contribution du Département au fonds de péréquation des DMTO, Monsieur HAESBROECK fait observer que ce mécanisme est contestable tant dans la méthode que dans le mode de calcul.

Monsieur HAESBROECK souligne le respect des engagements départementaux en matière de politique culturelle ainsi que la progression des crédits relatifs à l'emploi et au logement.

Monsieur HAESBROECK fait remarquer que les autorisations de programme sont inscrites pour un montant global de 5 051 200 000 euros et les autorisations d'engagement en diminution de 4 920 000 euros.

Concernant les budgets annexes, Monsieur HAESBROECK signale le solde de l'opération de construction de la Ruche de Cambrai ainsi que la diminution de crédits de la Ruche de Tourcoing consécutive à l'ajustement de l'échéancier.

Monsieur HAESBROECK précise qu'à l'issue de la DM1, l'excédent disponible de la section de fonctionnement s'élève à 34 463 764,46 euros dont 22 466 716,51 euros affectés aux Espaces Naturels Sensibles.

Monsieur Didier MANIER indique que la Commission « Qualité du Service public, Finances, Ressources

a émis un avis favorable à l'unanimité, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur MANIER rappelle que la DM1 est l'occasion de mettre en place les fonds indispensables aux premières mises en œuvre des priorités politiques de ce nouveau mandat. Il souligne notamment les crédits dédiés au « collège numérique », aux personnes en situation de handicap, à l'assainissement et l'épuration en milieu rural ainsi que pour les Espaces Naturels Sensibles.

Monsieur MANIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur la volonté du Département d'être exemplaire sur sa politique de développement durable. Il évoque la mise en œuvre du plan de maîtrise énergie collège et les engagements pour les nouvelles technologies en faveur des collégiens.

Monsieur MANIER se réjouit de voir le projet de rénovation du Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq bénéficier d'une augmentation de 3,3 millions d'euros.

Monsieur MANIER signale que les autorisations d'engagement s'élèvent à 651 millions d'euros pour la DM1. Il fait remarquer les 100 millions d'euros destinés au transport scolaire auxquels s'ajoutent 35 millions d'euros pour le transport spécifique des élèves handicapés.

Concernant les chantiers d'insertion, Monsieur MANIER se réjouit du 1,8 million d'euros engagé car ces chantiers permettent aux plus éloignés de l'emploi de remettre le pied à l'étrier.

Monsieur MANIER constate que la DM1 est conforme aux engagements politiques du Département ainsi qu'aux exigences d'équilibre budgétaire. Il précise qu'elle se résume à plus de 26 millions d'euros pour l'investissement et 28 millions pour le fonctionnement.

Monsieur MANIER estime que le budget est bien tenu.

Monsieur MANIER rappelle ce que l'Etat doit au Département. Il pense que la situation dramatique du déficit public est la conséquence de choix budgétaires et de politiques économiques de mauvais aloi.

Monsieur MANIER constate que le surendettement a paupérisé l'Etat et gravement obéré ses capacités d'assureur et d'investisseur. Il fait remarquer qu'en ponctionnant le budget des Collectivités Territoriales, le Gouvernement prend le risque de les entraîner dans sa chute.

Monsieur MANIER indique que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement la DM1.

Monsieur Charles BEAUCHAMP considère que même si le Département réussit à équilibrer son budget en 2011, celui-ci risque de se trouver devant une équation impossible à résoudre avec d'une part la diminution des recettes et d'autre part l'augmentation inévitable et exponentielle des besoins.

Evoquant la situation des Départements, Monsieur BEAUCHAMP estime que la situation est grave, dangereuse et injuste.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que la réforme de la fiscalité locale imposée par le Président de la République et son Gouvernement prive le Département de toute marge de manœuvre en 2011. Il s'interroge sur la capacité du Département à pouvoir répondre aux besoins des citoyens et des territoires dans ces conditions, avec des recettes budgétaires bloquées et des dotations de l'Etat gelées pour les années à venir.

Considérant l'inflation des dépenses de fonctionnement liées aux compétences transférées par l'Etat, Monsieur BEAUCHAMP pense que le Gouvernement actuel transfert de cette façon une partie de la dette de l'Etat aux collectivités locales et les pousse à réduire ou à privatiser les services utiles à la population.

Monsieur BEAUCHAMP attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur le caractère instable des recettes liées aux droits de mutation. Il souligne que suite à l'augmentation de ces derniers, le Département doit contribuer au fonds de péréquation instauré par la loi de finances.

Monsieur BEAUCHAMP met en exergue la politique du Gouvernement, notamment concernant l'allègement de l'impôt sur la fortune, la disparité du taux d'imposition du bénéfice des entreprises selon leur taille et les suppressions de postes dans l'éducation nationale. Il attire également l'attention des Conseillers Généraux sur les mesures de restrictions budgétaires, le pacte d'austérité ainsi que la révision constitutionnelle qui attendent l'Europe.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur l'avis de Conseil Constitutionnel qui a rejeté la question prioritaire de constitutionnalité introduite par le Département du Nord et soutenu par 57 Conseils Généraux.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement la DM1.

Monsieur Christian POIRET fait observer qu'il s'agit de solidarité aussi quand le Département doit rendre 11 millions d'euros au fonds de péréquation des DMTO. Il s'interroge à propos de personnalités socialistes ou communistes qui jouissent d'une certaine fortune.

Monsieur le Président intervient pour souligner l'indécence des propos de Monsieur POIRET.

Monsieur Jean-René LECERF demande à Monsieur le Président une suspension de séance.

Monsieur le Président suspend la séance à 16 heures 15.

Monsieur le Président reprend la séance à 16 heures 20.

Monsieur Jean-René LECERF déplore l'intervention de Monsieur le Président suite à la remarque de

Monsieur POIRET alors que les membres du Groupe Union Pour le Nord font preuve de patience lorsque d'autres Conseillers Généraux tiennent des propos peu agréables à entendre.

Monsieur Christian POIRET indique qu'il ne voulait offenser personne.

Concernant la DM1, Monsieur POIRET fait remarquer que l'examen de cette DM1 quinze jours après le vote du Budget supplémentaire a pour conséquence de relativiser considérablement son volume financier. Il estime que le DOP va permettre de dépenser mieux et de faire plus pour les habitants du Nord.

Monsieur POIRET rappelle les mouvements réels et opérations d'ordre de la DM1.

Evoquant l'inscription de 5 millions d'euros des dépenses de fonctionnement en faveur des personnes en situation de handicap pour la MDPH, Monsieur POIRET propose de faire un bilan, fin décembre, pour observer l'évolution de cette structure. Il suggère que la première certification de la qualité des composantes de l'accueil du public soit celle de la MDPH.

Monsieur POIRET se réjouit des crédits alloués au « collège numérique ».

Monsieur POIRET fait observer que la DM1 ne modifie pas la structure du Budget Primitif. Il annonce que le Groupe Union Pour le Nord ne votera pas cette DM, restant ainsi dans la continuité du vote des budgets primitif et supplémentaire.

Monsieur le Président indique qu'il y aura un débat sur la MDPH d'ici la fin de l'année, sous une forme qui reste à déterminer. Il souligne son objectif d'aboutir à une amélioration sensible du fonctionnement de la structure dans les six prochains mois, mais qu'il ne faut peut-être pas précipiter la certification de celle-ci.

Monsieur Bernard HAESBROECK rappelle le gel des dotations de l'Etat, la disparition de la taxe professionnelle, le fonds de péréquation des DMTO. Il fait remarquer que l'équation avec d'une part l'augmentation des besoins et d'autre part les ressources disponibles est de plus en plus complexe à résoudre.

Monsieur HAESBROECK constate que Monsieur POIRET n'a pas la même définition du mot « solidarité » que lui, notamment si on considère l'impact des transferts de charges qui, là non plus, n'est pas à la hauteur de la réelle difficulté des Départements.

Monsieur HAESBROECK conclut en déclarant que malgré les incertitudes financières, il existe au Département une volonté réelle de solidarité, de progrès social et de développement durable.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**DirFi/2011/806**

**OBJET :**

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

**EXERCICE 2011**

Pour mémoire, le Budget Primitif pour l'exercice 2011, voté par le Conseil Général lors de sa réunion des 14 et 15 février 2011, s'équilibrait ainsi :

Budget Primitif 2011	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	2 397 552 397,32 €	2 550 757 920,66 €	702 138 820,71 €	548 933 297,37 €
Opérations d'ordre	170 982 400,00 €	17 776 876,66 €	75 591 876,66 €	228 797 400,00 €
<b>Total crédits</b>	<b>2 568 534 797,32 €</b>	<b>2 568 534 797,32 €</b>	<b>777 730 697,37 €</b>	<b>777 730 697,37 €</b>

Il a été modifié par le vote du Budget Supplémentaire, lors de l'Assemblée plénière du 20 juin dernier, après avoir :

– pris en compte les restes à réaliser reportés sur l'exercice 2011 des dépenses et recettes non réalisées à la clôture de l'exercice 2010 ;

- affecté les résultats excédentaires du compte administratif de l'exercice 2010 pour :
- 100 225 276,25 € à la section de fonctionnement (après financement des reports de crédits),
- 76 196 905,30 € à la section d'investissement ;

Globalement, ce budget supplémentaire s'est traduit par le vote des crédits détaillés ci-après. Il a également permis de dégager un excédent disponible, après BS, de 40 175 276,25 €, dont 22 364 516,51 € affectés aux Espaces Naturels Sensibles et 813 711,79 € affectés au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement. Le solde, soit 17 M € finance l'équilibre des décisions modificatives de l'exercice 2011.

BS 2011	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	56 117 798,12 €	130 106 856,48 €	189 300 787,26 €	155 487 005,15 €
Opérations d'ordre	33 813 782,11 €	- €	- €	33 813 782,11 €
<b>Total crédits</b>	<b>89 931 580,23 €</b>	<b>130 106 856,48 €</b>	<b>189 300 787,26 €</b>	<b>189 300 787,26 €</b>

A l'issue du Budget Supplémentaire, le budget départemental est arrêté comme suit :

Budget 2011 après BS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	2 453 670 195,44 €	2 680 864 777,14 €	891 439 607,97 €	704 420 302,52 €
Opérations d'ordre	204 796 182,11 €	17 776 876,66 €	75 591 876,66 €	262 611 182,11 €
<b>Total crédits</b>	<b>2 658 466 377,55 €</b>	<b>2 698 641 653,80 €</b>	<b>967 031 484,63 €</b>	<b>967 031 484,63 €</b>

Cette première décision modificative propose les ajustements financiers nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales, au plus proche des besoins

estimés et procède, par ailleurs, à un lissage des échéanciers des Autorisations d'Engagement (AE) et des Autorisations de Programme (AP).

DM1 2011	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	20 012 962,44 €	18 718 653,00 €	9 097 711,14 €	4 680 508,79 €
Opérations d'ordre	7 942 992,37 €	3 525 790,02 €	16 925 790,02 €	21 342 992,37 €
<b>Total crédits</b>	<b>27 955 954,81 €</b>	<b>22 244 443,02 €</b>	<b>26 023 501,16 €</b>	<b>26 023 501,16 €</b>

A l'issue de la DM1, il s'établira ainsi :

Budget 2011 après DM1	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	2 473 683 157,98 €	2 699 583 430,14 €	900 537 319,11 €	709 100 811,31 €
Opérations d'ordre	212 739 174,48 €	21 302 666,68 €	92 517 666,68 €	283 954 174,48 €
<b>Total crédits</b>	<b>2 686 422 332,36 €</b>	<b>2 720 886 096,82 €</b>	<b>993 054 985,79 €</b>	<b>993 054 985,79 €</b>

Les inscriptions budgétaires significatives sont explicitées ci-après par politiques départementales en dépenses et en recettes.

### **1<sup>ère</sup> partie : LES CREDITS DE PAIEMENT DE LA DM1**

#### **➤ Admissions en non valeur :**

Conformément à la délibération soumise à la réunion de l'Assemblée plénière du 4 juillet 2011 (DIRFI/2011/718), des crédits pour un montant de 1,77 M € sont proposés en non valeur. Ils seront imputés sur chacune des politiques ayant émis le titre d'origine. Cependant, l'équilibre de ces inscriptions de dépenses est assuré par l'inscription de recettes complémentaires, notamment la perception supplémentaire de TIPP.

#### **➤ Politique Enfance Famille et Prévention :**

Les crédits de paiement en fonctionnement des secteurs « Prise en charge et accueil de l'aide sociale à l'enfance » et « Prévention de la maltraitance et protection des enfants » progressent respectivement de 0,29 M € et 0,10 M €, dont globalement 0,16 M € correspondant à l'admission de titres en non valeur.

Cette évolution est financée à hauteur de 0,24 M € par redéploiement des crédits prévus sur le secteur « Protection maternelle et infantile ».

#### **➤ Politique Lutte contre les exclusions :**

Une inscription en fonctionnement d'un montant de 1,30 M € est proposée en dépenses, correspondant à l'admission de titres en non valeur. Par ailleurs, un redéploiement d'un montant de 0,25 M € est prévu au profit de la politique Habitat (cf. infra).

#### **➤ Politique Personnes en situation de handicap :**

Les dépenses de fonctionnement en faveur des personnes en situation de handicap progressent de 5,01 M € avec notamment une inscription de crédits de 4,96 M €, pour partie compensée par l'inscription d'une recette d'un montant de 2,86 M €.

Ces mouvements traduisent la volonté de stabiliser les relations financières entre le Département et la MDPH, en lui assurant de façon pérenne, pour ce qui concerne les responsabilités du Département, une situation budgétaire saine.

Il s'agit en premier lieu d'apurer les mouvements financiers pour les années 2006 à 2010, pour en assurer la neutralité globale, notamment par la compensation de la dette de la MDPH sur laquelle le Conseil Général avait sursis au recouvrement par délibération du 25 octobre 2010. De ce fait, il est proposé de recouvrer la créance et de renoncer au sursis prévu.

Il s'agit en second lieu de neutraliser la charge pour la MDPH des frais de personnel mis à disposition et des loyers dûs au Département, à compter de l'exercice 2011.

Par ailleurs, une inscription complémentaire de 1,13 M €

de recette est proposée au titre de la Prestation de Compensation du Handicap et suite à la notification de la CNSA.

#### **➤ Politique Personnes âgées :**

En fonctionnement, les dépenses en faveur des personnes âgées s'établissent à + 0,35 M € dont + 0,22 M € sur le poste « Allocation Personnalisée d'Autonomie » et + 0,15 M € sur le secteur « Accueil familial et hébergement en établissements ».

Par ailleurs, il est proposé l'inscription d'une recette complémentaire à hauteur de 1,3 M € au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, correspondant à la notification de la CNSA.

#### **➤ Politique Enseignement :**

En section d'investissement, le projet « Collège numérique », qui constituera le volet numérique du projet éducatif global départemental, se traduit par une inscription nette proposée à hauteur de 5 M €.

Par ailleurs, il est proposé l'inscription de recettes complémentaires pour un montant de 5,78 M € dont 3,60 M € au titre de la cession de la salle de sports du collège Lévi Strauss à la ville de Lille, 1,41 M € au titre des sommes déconsignées dans le cadre de l'expropriation du site Lapeyre à Lille et 0,77 M € de travaux réalisés pour le compte de tiers à proximité du collège Vauban à Maubeuge.

#### **➤ Politique Aménagement des territoires :**

La révision des crédits et ajustements au niveau de la section d'investissement permet un redéploiement à hauteur de 1,46 M € au profit de la politique Environnement (cf. infra).

#### **➤ Politique Développement économique :**

Les crédits relatifs à la politique de développement économique progressent en section de fonctionnement à hauteur de 0,60 M € notamment en raison de l'abondement des crédits (+ 0,73 M €) du secteur d'intervention « Accès à l'emploi, dispositifs associatifs » au titre des Missions Locales. L'évolution des crédits en DM1 est motivée par le passage d'un mode de conventionnement pluriannuel en annuel.

Les crédits du secteur « Création – transmission d'activités et interventions diverses » font l'objet d'une révision à la baisse de 0,15 M €.

#### **➤ Politique Infrastructures :**

S'agissant de la section de fonctionnement, la révision des crédits de paiement destinés à la viabilité hivernale (- 0,15 M €) permet le redéploiement au profit du programme « RD106 Pont de BLARINGHEM » (+ 0,15 M €).

Pour ce qui concerne la section d'investissement, les crédits de paiement 2011 destinés aux travaux d'aménagement du réseau routier, sont abondés d'un

montant de 9,69 M € par redéploiement de crédits.

Ainsi, le montant des crédits de paiement proposés pour faire face aux dégâts du gel s'établit à 10 M € qui sont partiellement financés par redéploiement de crédits initialement destinés à l'amélioration du réseau routier (5,6 M €).

Le solde, soit 4,4 M € est équilibré par des recettes nouvelles.

Enfin, les crédits prévus dans le cadre des travaux destinés à améliorer la sécurité font l'objet de redéploiement à hauteur de 0,10 M €

#### ➤ **Politique Transports :**

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, il est proposé la création d'une nouvelle autorisation d'engagement référencée 11P0158AED Réseau de transport Arc-en-ciel, cf. infra, relevant du secteur d'intervention « Transports interurbains ». En conséquence, les crédits de paiement prévus initialement au titre du secteur « Transports scolaires » sont basculés vers le secteur « Transports interurbains » pour un montant de 17,54 M €

#### ➤ **Politique Environnement :**

Les crédits de la section de fonctionnement sont revus à la baisse (- 0,11 M €).

S'agissant de la section d'investissement, les crédits des secteurs d'intervention « Assainissement et épuration en milieu rural » et « environnement et boisement » progressent respectivement à hauteur de 2,22 M € et 0,06 M €. Cette évolution est financée pour une majeure partie par redéploiement de crédits (1,46 M €) de la politique « Aménagement du territoire ». Le solde à charge de la politique (0,47 M €) est équilibré par l'inscription en contrepartie d'une recette d'investissement nouvelle de 0,47 M € issue de travaux pour compte de tiers.

#### ➤ **Politique Culture :**

Les dépenses de la section de fonctionnement progressent de 0,19 M € dont 0,09 M € au titre du secteur « Développement des musées Départementaux », 0,06 M € au titre du secteur « Patrimoine culturel et historique » et 0,04 M € au profit des Archives Départementales.

Ces dépenses sont compensées par des recettes de fonctionnement complémentaires inscrites pour un montant de 0,17 M €, dont 0,16 M € au titre d'INTERREG.

En investissement, les crédits dédiés aux Archives Départementales sont abondés à hauteur de 0,53 M € par redéploiement de crédits.

Les recettes d'investissement connaissent une légère progression (+ 0,14 M €).

#### ➤ **Politique Tourisme :**

Les crédits prévus en dépenses d'investissement sont ajustés aux besoins de l'exercice tels qu'ils sont aujourd'hui connus (- 0,07 M €). Les recettes d'investissement font l'objet d'une inscription à hauteur de 0,60 M €

#### ➤ **Politique Relations internationales :**

Les crédits de fonctionnement progressent de 0,11 M €. Cette évolution est motivée par le nombre de dossiers en cours d'instruction (80) dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'engagement international des collégiens.

#### ➤ **Politique Affaires générales :**

Les crédits de paiement de la section d'investissement font l'objet d'ajustements entre secteurs d'intervention.

A l'issue de ces redéploiements, les crédits de paiement accusent donc une très légère évolution (+ 0,16 M €).

#### ➤ **Politique Finances :**

La Loi de Finances pour 2011 a créé un fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O.). La contribution du Département avait été estimée à 4,5 M € au BP 2011 et minorait d'autant la recette DMTO inscrite. La notification de la contribution à ce fonds de péréquation s'établit finalement à 11,60 M € et constitue sur le plan comptable une dépense de fonctionnement à inscrire sur un compte spécifique.

En DM1, la recette liée aux DMTO est donc rétablie (+ 4,50 M €) et une inscription nouvelle est réalisée en dépense à hauteur de 11,60 M €

Par ailleurs, la recette TIPP 2011 au titre du RSA majoré (ex API) a été réévaluée dans la Loi de Finances 2011 à 61,55 M € au lieu des 52,62 M € inscrits au BP 2011. Une inscription complémentaire en recette de fonctionnement est donc proposée à hauteur de 8,93 M €

Enfin, la recette d'investissement liée à la perception du Fonds de Compensation de la TVA est ramenée à 41,60 M € soit - 5,40 M €, l'ajustement de la recette se faisant en fonction des dépenses éligibles réellement réalisées en 2010.

#### ➤ **Politique Logement et habitat :**

Les crédits de paiement de la section de fonctionnement sont abondés à hauteur de 0,25 M € par transfert de crédits. Ces ressources constituent la dotation 2011 à l'agence immobilière à vocation sociale.

### 2<sup>ème</sup> partie : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

#### **2.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

De nombreux investissements du Département sont gérés, de façon pluriannuelle, sous autorisations de programme.

La mise à jour de la programmation technique permet d'ajuster les crédits de paiement de 2011 et des exercices suivants.

Cet ajustement conduit à une réduction de 93,43 M € du

montant total des autorisations de programme **en cours**.

La principale diminution (- 61 M €) concerne l'apurement de l'ancien plan routier (2005 – 2010).

D'autres AP diminuent notamment celle concernant l'Espace numérique de travail (- 20 M €), laquelle devient sans objet ; le projet « Collège numérique » sera en effet financé par l'AP référencée 10P1067APD. L'AP relative à

l'aménagement de bureaux pour les services départementaux diminue de - 4,50 M € Pour ce qui concerne les AP référencées 10P091APD1, 10P179APD, 10P003APD et 06P091APD, leurs diminutions résultent de l'application des règles de caducité.

Le tableau ci-dessous présente les principales diminutions d'AP :

Référence de l'AP	Intitulé de l'autorisation de programme	Diminution	Montant total de l'AP après modification
05P024APD	Travaux d'aménagement des routes départementales	-40 000 000,00 €	332 200 080,45 €
06P1021APD	Travaux d'aménagement des réseaux transférés	-21 000 000,00 €	149 048 490,93 €
10P1086APD	Espace numérique de travail	-20 000 000,00 €	0,00 €
09P180APD	Reconstruction, requalif. demi-pensions	-8 493 300,00 €	32 231 700,00 €
10P069APD	Aménagement de bureaux pour les services départementaux	-4 503 980,28 €	16 796 019,72 €
07P1059APD	Reconstruction de collèges Extension-Restructuration	-3 806 700,00 €	61 498 919,00 €
10P091APD1	Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord Grands Projets	-2 425 188,00 €	7 074 812,00 €
10P179APD	Equipements touristiques et de loisirs	-1 749 282,58 €	450 717,42 €
07P1058APD	Création d'internats	-1 575 000,00 €	12 675 000,00 €
10P003APD	Aménagement foncier et hydraulique	-1 254 183,72 €	1 445 816,28 €
06P091APD	Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord	-1 030 095,00 €	16 743 484,13 €

Par ailleurs, certaines autorisations de programme présentent une augmentation, notamment l'AP référencée 10P67 APD qui financera le projet « Collège

numérique » (+ 6,5 M €).

Le tableau ci-dessous présente les principales augmentations d'AP :

Référence de l'AP	Intitulé de l'autorisation de programme	Augmentation	Montant total de l'AP après modification
10P1067APD	N.T.I.C. dans les collèges	6 500 000,00 €	11 100 000,00 €
09P194APD	Plan de maîtrise de l'énergie dans les collèges	4 300 000,00 €	81 456 000,00 €
00P033APD	Maintenance collèges Pailleron	3 444 500,00 €	41 572 782,51 €
11P1092APD	Rénovation du Forum des Sciences	3 300 000,00 €	5 300 000,00 €
09P171APD	Programmation grosses réparation collèges	2 951 500,00 €	92 043 500,00 €
07P1064APD	Frais d'étude ENS	1 600 000,00 €	2 110 000,00 €
11P002APDS	Financement d'équipements sportifs	1 000 000,00 €	4 000 000,00 €
07P1004APD	07 D/Acquisitions immobilières pour les Espaces Naturels S	1 000 000,00 €	8 225 000,00 €

Il est, en outre, proposé au titre de la DM1, la création de 3 nouvelles autorisations de programmes pour un

montant total de 16,69 M €ainsi répartis :

Référence de l'AP	Intitulé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP
11P3007APD	RD106 Pont de Blaringhem	4 000 000,00 €
11P3002APD	Contrat Objectifs et Moyens APA à domicile	392 000,00 €
11P1059APD	Reconstruction Extension Restructuration de collèges	12 300 000,00 €

La DM1 propose également la clôture de certaines Autorisations de Programme, pour un montant de 46,12 M €

montant global de 5 051,20 M €

Le tableau ci-après récapitule l'échéancier des crédits de paiement des AP en cours et nouvelles, portant les engagements pluriannuels du Département restant à payer, en investissement, à 2 459,94 M €

Ainsi, à l'issue de la DM1, les AP sont inscrites pour un

CREDITS DE PAIEMENT EN M€	Pour information crédits antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015 et suivants	TOTAL à partir de 2011
Après BS	2 637,38 M€	458,54 M€	569,71 M€	450,40 M€	348,08 M€	709,96 M€	2 536,68 M€
Clôture des AP	-46,12 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Proposé en DM1 AP en cours	0,00 M€	-13,25 M€	-72,10 M€	9,38 M€	27,77 M€	-45,24 M€	-93,43 M€
Proposé en DM1 AP nouvelles	0,00 M€	0,26 M€	2,17 M€	1,00 M€	1,00 M€	12,28 M€	16,69 M€
TOTAL proposé en DM1	2 591,26 M€	445,55 M€	499,78 M€	460,78 M€	376,85 M€	676,98 M€	2 459,94 M€



## 2.2 LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

d'engagement sont présentés dans le tableau ci-dessous :

A la section de fonctionnement, l'ajustement des autorisations d'engagement conduit à une diminution de – 4,92 M € (le détail est repris dans le document budgétaire).

S'agissant des autorisations d'engagement référencées 11P059AEDS et 11P0055, leurs diminutions sont liées au passage d'un mode de conventionnement pluriannuel en annuel.

Les principaux ajustements d'autorisations

Référence de l'AE	Intitulé de l'autorisation d'engagement	Diminution	Montant total de l'AE après modification
11P0059AEDS	11 D/AE Acteurs de liaison sociale poste prévention jeunesse	-3 798 287,00 €	0,00 €
11P0055AEDS	11 D/AE Missions locales	-2 324 466,00 €	0,00 €
07P0072AED	07 D/AE Maintenance des collèges publics	500 000,00 €	10 500 000,00 €
09P0119AED	09 D/AE Classes pupitres des collèges du Nord	1 050 000,00 €	3 690 000,00 €

Par ailleurs, il est proposé la création des autorisations d'engagement suivantes, pour un montant total

de 651,72 M € ainsi répartis :

Référence de l'AE	Intitulé de l'autorisation d'engagement	Montant de l'AE
11P0158AED	DSP réseau de transport Arc-en-Ciel	495 560 000,00 €
11P0160AED	Gratuité transport scolaire payé à des tiers	100 000 000,00 €
11P0159AED	Transport Handicapés scolaires	35 300 000,00 €
11P0024AEDS	Soutien aux structures touristiques	7 868 400,00 €
11P0042AED	Maintenance des bâtiments départementaux - CPAS SSD	2 990 000,00 €
11P0054AED	Chantiers d'insertion	1 800 000,00 €
11P3008AEDS	Fonds d'Appui aux Projets Educatifs	1 630 465,66 €
11P0045AED	Maintenance des bâtiments départementaux - autres bâtiments SBD	1 515 000,00 €
11P0044AED	Maintenance des bâtiments départementaux - autres bâtiments	1 265 000,00 €
11P0141AEDS	Subvention pour la promotion de la randonnée	528 250,00 €
11P0148AED	Animations sur les sites ENS	480 000,00 €
11P0043AED	Maintenance des bâtiments départementaux - archives	415 000,00 €
11P0154AED	INTERREG IV A 2 mers - Murailles et jardins	380 591,00 €
11P3007AED	RD 106 Pont de Blaringhem	350 000,00 €
11P0038AED	Entretien des batiments - Musée Matisse -Le Cateau	270 000,00 €
11P0075AED	Forum des Sciences	255 000,00 €
11P0020AEDS	Assistance à la gestion des sites ENS	250 000,00 €
11P0155AED	Topographie des ENS voies vertes et itinéraires promenade	200 000,00 €
11P0156AED	Maintenance MDPH	160 000,00 €
11P0051AED	Maintenance des bâtiments départementaux - Laboratoire	115 000,00 €
11P0046AED	Maintenance des bâtiments départementaux - médiathèque	100 000,00 €
11P0157AED	Maintenance Villa Mont Noir	80 000,00 €
11P0153AED	Organisation d'expositions au musée atelier départemental	78 900,00 €
11P0050AED	Maintenance des bâtiments départementaux - Musée Sars Poteries -	70 000,00 €
11P0047AED	Maintenance des bâtiments départementaux - musée de Bavay	60 000,00 €

Enfin, les clôtures d'autorisations d'engagement en cours et d'opérations qui y sont affectées conduisent à une diminution globale de 31,27 M € du montant total des AE

votées.

A l'issue de la DM1, les Autorisations d'Engagements sont inscrites pour un montant global de 989,75 M €

CREDITS DE PAIEMENT EN M€	Pour information crédits antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015 et suivants	TOTAL à partir de 2011
Après BS	239,39 M€	60,93 M€	38,01 M€	23,70 M€	11,09 M€	1,10 M€	134,83 M€
Clôture des AE	-31,27 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Proposé en DM1 AE en cours	0,00 M€	-3,34 M€	-1,36 M€	-1,29 M€	0,72 M€	0,35 M€	-4,92 M€
Proposé en DM1 AE nouvelles	0,00 M€	38,13 M€	117,40 M€	115,15 M€	97,63 M€	283,41 M€	651,72 M€
TOTAL proposé en DM1	208,12 M€	95,72 M€	154,04 M€	137,56 M€	109,44 M€	284,86 M€	781,63 M€



### 3<sup>ème</sup> partie : LES BUDGETS ANNEXES

Pour l'ensemble des budgets annexes, les modifications apportées correspondent à des ajustements d'échéancier et de crédits de fonctionnement et d'investissement (opérations réelles) ainsi qu'au solde d'opérations (opérations réelles).

Les principaux mouvements concernent :

- le solde de l'opération de construction de la ruche de Cambrai qui conduit à une diminution des crédits de 96 274,87 €;
- la diminution de crédits de la ruche de Tourcoing de 163 477,50 € qui est due principalement à un ajustement de l'échéancier ;

#### 3.1 LE LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

Laboratoire département public	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	-44 870,87 €	-133 685,23 €	-247 022,16 €	-158 207,80 €
Ordre	30 451,64 €	119 266,00 €	119 266,00 €	30 451,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>-14 419,23 €</b>	<b>-14 419,23 €</b>	<b>-127 756,16 €</b>	<b>-127 756,16 €</b>

La diminution des dépenses d'investissements résulte de l'ajustement de l'échéancier de l'autorisation de

programme « restructuration du laboratoire ».

#### 3.2 LE CAFE BLEU DU FORUM DES SCIENCES

Café Bleu - Forum des Sciences	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 3.3 LES RUCHES D'ENTREPRISES

Ruche Ciel	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	-1 500,00 €	-572,00 €	1 200,00 €	272,00 €
Ordre	2 225,00 €	1 297,00 €	1 297,00 €	2 225,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>725,00 €</b>	<b>725,00 €</b>	<b>2 497,00 €</b>	<b>2 497,00 €</b>
Ruche d'Armentières	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	0,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
Ordre	30 524,00 €	30 524,00 €	40 524,00 €	40 524,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 524,00 €</b>	<b>30 524,00 €</b>	<b>46 324,00 €</b>	<b>46 324,00 €</b>
Ruche de Cambrai	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	0,00 €	-96 274,87 €	-96 274,87 €
Ordre	20 459,00 €	20 459,00 €	20 459,00 €	20 459,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 459,00 €</b>	<b>20 459,00 €</b>	<b>-75 815,87 €</b>	<b>-75 815,87 €</b>
Ruche de Denain	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Ordre	23 144,00 €	23 144,00 €	23 144,00 €	23 144,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 144,00 €</b>	<b>23 144,00 €</b>	<b>26 144,00 €</b>	<b>26 144,00 €</b>
Ruche de Maubeuge	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	-84 621,92 €	-9 550,00 €	75 071,92 €
Ordre	74 750,08 €	159 372,00 €	159 372,00 €	74 750,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 750,08 €</b>	<b>74 750,08 €</b>	<b>149 822,00 €</b>	<b>149 822,00 €</b>
Ruche de Saint Pol sur Mer	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	1 500,00 €	-36 397,23 €	-9 200,00 €	28 697,23 €
Ordre	46 848,77 €	84 746,00 €	84 746,00 €	46 848,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 348,77 €</b>	<b>48 348,77 €</b>	<b>75 546,00 €</b>	<b>75 546,00 €</b>
Ruche de Tourcoing	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	0,00 €	-163 477,50 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	968 500,00 €	968 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>805 022,50 €</b>	<b>968 500,00 €</b>
Ruche du Douaisis	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	-16 840,45 €	2 500,00 €	19 340,45 €
Ordre	1 569,55 €	18 410,00 €	18 410,00 €	1 569,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 569,55 €</b>	<b>1 569,55 €</b>	<b>20 910,00 €</b>	<b>20 910,00 €</b>
Ruche Technologique du Nord	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	-59 226,56 €	50 364,66 €	109 591,22 €
Ordre	5 967,44 €	65 194,00 €	65 194,00 €	5 967,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 967,44 €</b>	<b>5 967,44 €</b>	<b>115 558,66 €</b>	<b>115 558,66 €</b>

**4<sup>ème</sup> partie : L'EQUILIBRE DE LA DMI**

En conclusion, la Décision Modificative n°1 pour

l'exercice 2011 se traduit globalement par les mouvements suivants :

DM1 2011	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	20 012 962,44 €	18 718 653,00 €	9 097 711,14 €	4 680 508,79 €
Opérations d'ordre	7 942 992,37 €	3 525 790,02 €	16 925 790,02 €	21 342 992,37 €
<b>Total crédits</b>	<b>27 955 954,81 €</b>	<b>22 244 443,02 €</b>	<b>26 023 501,16 €</b>	<b>26 023 501,16 €</b>

Budget 2011 après DM1	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	2 473 693 157,88 €	2 699 583 430,14 €	900 537 319,11 €	709 100 811,31 €
Opérations d'ordre	212 739 174,48 €	21 302 666,68 €	92 517 666,68 €	283 954 174,48 €
<b>Total crédits</b>	<b>2 686 422 332,36 €</b>	<b>2 720 886 096,82 €</b>	<b>993 054 985,79 €</b>	<b>993 054 985,79 €</b>

A l'issue de la DMI, l'excédent disponible de la section de fonctionnement s'élève à 34 463 764,46 € dont 22 466 716,51 € sont à affecter aux Espaces Naturels Sensibles conformément à la législation sur les périmètres sensibles ; le solde permettant de financer les prochaines décisions modificatives de l'exercice.

*J'ai l'honneur de proposer au Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales et Affaires européennes » :*

- d'approuver les inscriptions nouvelles et les différents virements proposés dans le cadre de la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2011, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;

DM1 2011	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	20 012 962,44 €	18 718 653,00 €	9 097 711,14 €	4 680 508,79 €
Opérations d'ordre	7 942 992,37 €	3 525 790,02 €	16 925 790,02 €	21 342 992,37 €
<b>Total crédits</b>	<b>27 955 954,81 €</b>	<b>22 244 443,02 €</b>	<b>26 023 501,16 €</b>	<b>26 023 501,16 €</b>

Budget 2011 après DM1	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	2 473 693 157,88 €	2 699 583 430,14 €	900 537 319,11 €	709 100 811,31 €
Opérations d'ordre	212 739 174,48 €	21 302 666,68 €	92 517 666,68 €	283 954 174,48 €
<b>Total crédits</b>	<b>2 686 422 332,36 €</b>	<b>2 720 886 096,82 €</b>	<b>993 054 985,79 €</b>	<b>993 054 985,79 €</b>

A l'issue de la DMI, l'excédent disponible de la section de fonctionnement s'élève à 34 463 764,46 € dont 22 466 716,51 € sont à affecter aux Espaces Naturels Sensibles conformément à la législation sur les périmètres sensibles ; le solde permettant de financer les prochaines décisions modificatives de l'exercice.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous engagements et à signer tous actes, documents, marchés et conventions nécessaires à l'exécution du Budget Départemental ainsi modifié ainsi que les Budgets Annexes.

- d'approuver les nouvelles autorisations de programme et autorisations d'engagement décrites au présent rapport et sur les modifications et clôtures apportées aux autorisations de programme et d'engagement existantes conformément au document budgétaire.

Il est précisé que l'état de répartition par bénéficiaire des crédits de gratification repris dans le « projet de Décision Modificative n°1 » reprend les subventions attribuées par le Conseil Général ou la Commission Permanente entre le vote du budget primitif et la rédaction du présent rapport.

- d'arrêter ainsi qu'il suit cette Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2011 :

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du Service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes », est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre. Monsieur SIEGLER, non inscrit, s'abstient).

## QUESTIONS DIVERSES

A cette date, le capital restant dû de la dette garantie se

### COMMISSION QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES

Monsieur Didier MANIER indique que les 9 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission, Monsieur Eric RENAUD s'étant abstenu sur le rapport 1.2 et les membres du Groupe UPN n'ayant pas pris part au vote sur le rapport 1.9.

Monsieur Charles BEAUCHAMP déclare que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera la délibération relative au fonds de péréquation de la taxe professionnelle.

Concernant le rapport 1.9, Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que le Groupe Communiste – Front de Gauche se réjouit que sa demande d'étendre les mesures spécifiques pour les familles des personnes en situation de handicap ait été prise en compte. Il en remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

#### N° 1.1

**DirFi/2011/533**

**OBJET :**

**GARANTIES DE TOUTES NATURES ACCORDEES PAR LE  
DEPARTEMENT  
ANNUITES 2011**

Le Conseil Général a garanti des prêts à taux réduit consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations agissant pour le compte de l'Etat ainsi que des emprunts contractés auprès des organismes bancaires par PARTENORD Habitat, Office Public d'Aménagement et de Construction du Nord, la Société Anonyme Habitat du Nord, les Sociétés Anonymes d'HLM et les Sociétés de Crédit Immobilier d'arrondissement, en vue de financer leurs programmes de construction dans le Département du Nord.

Il a également accordé sa garantie à divers organismes, présentant un intérêt départemental en vue de faciliter leurs opérations de crédit.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le total des emprunts contractés par les différents organismes bénéficiaires des garanties accordées se chiffre à 1 668 541 108,33 €. Le montant des fractions d'emprunt garanties atteint la somme de 1 143 510 671,55 € qui se décompose comme suit :

➤ parts d'emprunts des organismes de construction :	931 047 557,25 €
➤ parts d'emprunts et de prise de participation des autres organismes :	212 463 114,30 €

monte à 748 335 422,22 €

Le tableau joint au présent rapport et annexé au Budget 2011 porte ventilation, par organisme bénéficiaire, de ces chiffres ainsi que des annuités d'amortissement correspondantes à échoir en 2011.

Les dispositions de l'article 11 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, du décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988 et de l'article L.3231-4 du Code Général des Collectivités Territoriales énoncent que le montant total des annuités d'emprunts garantis à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette départementale et diminué du montant des provisions spécifiques constituées pour couvrir les garanties accordées ne doit pas excéder 50 % des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget départemental.

A titre indicatif, le montant des annuités des emprunts garantis à échoir en 2011 est de 71 995 897,25 € celui des annuités de la dette départementale de 137 688 475,75 € et celui des recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2011 de 2 550 757 920,66 €

En conséquence, le pourcentage pour l'année 2011 s'établit à 8,22 %.

Il est précisé que le Département a dû faire face à ses engagements pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Coopératif au titre de la garantie de la Société d'Economie Mixte du Douaisis pour un montant de 62 939,30 €

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes », est prié de bien vouloir donner acte de cette communication.

Le Conseil Général prend acte.

N° 1.2

**DirFi/2011/582**

**OBJET :**

**REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE  
PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE  
FDPTP 2010**

**1- Rappel historique :**

Jusqu'en 2009, conformément à l'article 1648 du Code Général des Impôts, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle –FDPTP- permettait une redistribution aux communes d'une part des ressources exceptionnelles de taxe professionnelle dans un double objectif de compensation et de péréquation.

Ce fonds était alimenté par :

- l'écrêtement des bases communales de taxe

- professionnelle des établissements dits « exceptionnels »,
- l'écrêtement des communautés de villes et de communes qui perçoivent de plein droit ou sur option la taxe professionnelle,
- un prélèvement sur les ressources fiscales des communautés urbaines et d'agglomération,
- des allocations compensatrices versées par l'Etat.

Ces produits étaient répartis en fonction de leur provenance et selon des critères définis par délibération de l'Assemblée Départementale en respect des textes en vigueur.

Par ailleurs, la réunion d'une commission interdépartementale permettait, d'une part d'harmoniser les critères de répartition des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, et d'autre part d'adopter l'équilibre des fonds.

Après un reversement prioritaire aux groupements d'implantation des établissements dont les bases étaient écrêtées, le solde du FDPTP était réparti à hauteur de :

- 40 % aux communes dites « concernées » par leur proximité d'un établissement exceptionnel écrêté,
- 60 % aux collectivités (*communes et EPCI*) dites « défavorisées » par la faiblesse de leur potentiel financier.

## 2- L'impact de la réforme de la Taxe Professionnelle :

Avec la réforme de la taxe professionnelle et la création de la cotisation sur la base de la valeur ajoutée le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la notion d'écrêtement d'un établissement exceptionnel disparaît, modifiant ainsi l'alimentation du FDPTP.

Deux conséquences majeures sont à noter :

prélèvement sur les ressources fiscales des communes et EPCI à fiscalité propre	31 107 103 €
allocations compensatrices	3 107 895 €
allocation compensatrice spécifique "grandes surfaces"	388 356 €
Total	34 603 354 €

Pour information : le FDPTP 2010 a diminué de 3,56 % par rapport au FDPTP 2009

## B- la répartition :

Elle s'opère selon l'origine des produits qui abondent le fonds :

- origine communale : prélèvement sur les ressources fiscales + allocations compensatrices (*cf. annexe n°2*),

- Avant que soit instauré en 2012 un nouveau système de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FNPRF), la Loi de Finances pour 2010 a instauré un prélèvement sur les ressources fiscales des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- Par ailleurs, une allocation compensatrice consécutive à la suppression progressive de la part salariale provenant des grandes surfaces vient abonder le FDPTP 2010. Elle peut être répartie aux communes défavorisées.

## 3- Devenir du FDPTP, dès 2011 :

### S'agissant des communes « défavorisées » :

L'article 46 de la Loi de Finances 2011 transforme les FDPTP répartis par les départements en une dotation égale à la somme des versements effectués en 2010 au profit des seules communes défavorisées, prorogeant ainsi le dispositif transitoire mis en place par la Loi de Finances pour 2010.

Il est important de noter que la Loi de Finances pour 2011 prévoit le maintien jusqu'à leur apurement intégral des FDPTP et que les conseils généraux conservent donc à titre transitoire leur pouvoir de redistribution de cette dotation pour les communes défavorisées.

### S'agissant des communes « concernées » ou à proximité des établissements exceptionnels :

Les communes concernées sortiront du dispositif en 2012 au titre du FDTP 2011.

## 4- le FDPTP en 2010 :

### A- l'origine des produits :

- origine EPCI soumis au régime fiscal de taxe professionnelle unique : prélèvement sur les

ressources fiscales + allocations compensatrices (cf. *annexe n°3*),

- origine EPCI soumis au régime fiscal de taxe professionnelle à fiscalité additionnelle : prélèvement sur les ressources fiscales + allocations compensatrices (cf. *annexe n°4*).

**C– le prélèvement prioritaire au profit des EPCI :**

Il est opéré sur le FDPTP 2010, un prélèvement prioritaire au profit de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'un montant identique au reversement dont il a bénéficié en 2009 sans tenir compte de son régime fiscal ou de sa date de création.

Le montant total prélevé à ce titre sur le fonds 2010 s'élève ainsi à 6 244 312,15 euros.

« exceptionnels » pour des années antérieures.

Le solde, 28 359 041,85 euros, est réparti au bénéfice :

- des communes concernées, pour 40 %,
- des collectivités défavorisées, pour 60 %.

Les critères retenus pour la répartition du solde sont détaillés dans l'annexe n° 1 jointe au présent rapport.

#### **D- la répartition interdépartementale :**

Chaque année, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais procèdent à une répartition interdépartementale.

La répartition devient interdépartementale lorsque les salariés d'un même établissement exceptionnel résident dans des communes de plusieurs départements.

La répartition se fait alors entre les collectivités défavorisées du Nord et du Pas-de-Calais, avec des critères identiques pour les deux départements, et décidés par une Commission Interdépartementale, organisée en 2011 par le Pas-de-Calais.

Le Préfet a fait parvenir au Conseil Général du Nord les sommes qui alimentent le FDPTP du Département du Pas-de-Calais pour l'exercice 2010.

Des communes du Nord, en fonction des critères retenus précédemment, peuvent être considérées comme concernées par des implantations industrielles dans le Département du Pas-de-Calais (*cf. annexe n°5*).

Comme pour le FDPTP 2009, il convient donc de demander une répartition interdépartementale Nord-Pas-de-Calais des FDPTP 2010.

#### ***Il est proposé au Conseil Général de décider :***

- *d'adopter, en 2011, les critères de répartition du FDPTP 2010 annexés ci après,*
- *de demander une répartition interdépartementale Nord-Pas-de-Calais.*

**N° 1.3**

**DIRFI/2011/585**

**OBJET :**

**REPARTITION DES ROLES COMPLEMENTAIRES AU FONDS  
DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE  
PROFESSIONNELLE  
FDPTP 2010**

Chaque année, les services fiscaux Nord-Lille et Nord-Valenciennes sont amenés à établir des rôles complémentaires au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle – FDPTP, au titre d'écarternements sur les bases excédentaires provenant d'établissements dits



Pour l'exercice 2010, le montant de ces rôles complémentaires s'élève à 330 344 €

– 50% en fonction de la population,

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, il convient d'une part de procéder à une répartition séparée des rôles complémentaires au motif que les FDPTP doivent être apurés pour fin 2011, et d'autre part de répartir ces fonds exclusivement aux communes défavorisées.

Le seul critère d'éligibilité est le potentiel financier par habitant : une commune est considérée comme défavorisée si son potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen de sa catégorie.

La dotation est répartie au prorata de la dotation globale de fonctionnement.

Dans le cas présent :

- il n'est pas appliqué de minimum garanti,
- les groupements intercommunaux ne bénéficient pas de cette dotation.

*Il est proposé au Conseil Général :*

- *d'adopter, en 2011, les critères de répartition des rôles complémentaires au FDPTP 2010 ci-dessus.*

N° 1.4

**DirFi/2011/586**

**OBJET :**

**REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE  
PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS  
D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS A TITRE  
ONEREUX DANS LES COMMUNES DE MOINS  
DE 5 000 HABITANTS  
FDPTA 2010**

En application de l'article 9 de la loi n°47-2359 du 22 décembre 1947, il est perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux dans les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants. Le taux de cette taxe additionnelle est fixé à 1,20 % du prix du bien cédé.

Pour l'exercice 2010, le montant de ce fonds s'élève à 17 817 554,39 euros.

Conformément à l'article 1595 bis modifié du Code Général des Impôts, il appartient au Conseil Général de choisir la pondération des critères qui conduiront à la répartition de ce fonds.

Il est proposé au Conseil Général d'adopter les critères ci-après (identiques à ceux retenus en 2010) pour répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle 2010 :

- 20% en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal,
- 25% en fonction de l'effort fiscal,
- 5% en fonction des dépenses d'équipement brutes de la commune.

Il appartient au Conseil Général de se prononcer sur

N° 1.5

**DirFi/2011/718**

**OBJET :**

**ADMISSION EN NON-VALEURS DES TITRES DE RECETTES  
- 2011**

Conformément à l'article D.3342-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M52 relative à la comptabilité des départements, le Payeur peut demander l'admission en non-valeur d'une créance dès que celle-ci lui paraît irrécouvrable en raison de la situation du débiteur ou de l'échec du recouvrement amiable.

Les motifs de non recouvrement sont :

Pour ce qui concerne la situation des débiteurs :

1. l'insolvabilité du débiteur (PV de carence, échec de l'opposition à tiers détenteur...)
2. l'impossibilité de retrouver le débiteur (adresse erronée ou ancienne)
3. le décès du redevable et un dossier de succession vacante négatif (renonciation des héritiers à la succession, pas d'héritiers connus...)

Pour ce qui concerne l'échec du recouvrement :

1. la modicité de la somme restant due (inférieure à 300 € défini par la politique de recouvrement des titres de recettes instaurée dans la délibération N° DirFi/2009/236)
2. la créance devenue irrécouvrable par son ancienneté ou par des poursuites impossibles à l'étranger
3. la décision d'effacement de la dette par jugement (liquidation judiciaire, redressement personnel, surendettement).

Le montant proposé à notre Assemblée par le Payeur départemental en non-valeur s'élève à 1 774 011,62 € pour les exercices 1988 à 2010.

Il se répartit comme suit :

- Budget principal : 1 763 257,77 €
- Laboratoire départemental : 10 753,85 €

Le détail par exercice comptable des titres admis en non-valeur est consultable à la Direction des Affaires Financières, au service des Recettes.

Le tableau joint au présent rapport, en annexe, reprend la répartition par imputation.

l'admission en non-valeur de ces créances sur le budget départemental 2011 sollicitée par le Payeur départemental.

– signer avec les organismes gestionnaires des Centres

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- d'autoriser la mise en non-valeur des titres de recettes d'un montant total de 1 774 011,62 € (Budget principal : 1 763 257,77 € Laboratoire départemental : 10 753,85 €) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits votés sur la nature comptable 654 du Budget départemental de l'exercice 2011.

N° 1.6

**DirFi/2011/769**

**OBJET :**

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES POSTES DES ANIMATEURS D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET A VERSER LES PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LES MONTANTS REPRIS DANS LE TABLEAU EN ANNEXE**

Acteurs de politiques sociales sur leurs territoires respectifs, les Centres Sociaux assurent un accueil de qualité des publics en difficulté en préservant la mixité sociale, le développement de la participation des habitants à la vie du centre et la mise en œuvre d'actions collectives.

Afin de réaliser les objectifs définis, chaque centre social se dote d'un projet global dont le projet spécifique jeunesse fait partie intégrante. Le projet global permet de renforcer les modes de coopération avec les équipes territoriales départementales et l'ensemble des partenaires locaux concernés par la jeunesse.

Dans la perspective de favoriser la mise en œuvre de ces projets, le Département, dans le cadre de sa politique de prévention contre l'exclusion et plus particulièrement son volet Jeunesse, soutient les centres sociaux en cofinçant l'animation globale et en prenant en charge les Postes d'Animation, d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion (A.I.L.E). acteurs privilégiés et essentiels, leurs actions visent entre autre le lien social et le développement d'actions collectives ou d'accompagnement individuels auprès de jeunes non intégrés dans le centre social ou dans les structures de droit commun.

Le tableau joint au présent rapport fait apparaître les financements arrêtés pour l'année 2011 des 130 postes AILE attribués aux centres sociaux.

Ces éléments de contexte rappelés, le Conseil Général est invité à autoriser le Président du Conseil Général à :

Sociaux agréés par les Caisses d'Allocations Familiales les conventions correspondantes en référence à la convention type annexée au rapport,

- verser les participations financières pour les montants repris dans le tableau en annexe.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche, Union Pour le Nord ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur SIEGLER, non inscrits, votent pour).

N° 1.7

**DPAE/2011/540**

**OBJET :**

**PARTENORD**

**DEMANDE D'EXTENSION DE LA GARANTIE GLOBALE  
DE 60 MILLIONS D'EUROS POUR LA CONSTRUCTION ET  
L'ACQUISITION-AMELIORATION DE LOGEMENTS**

Par décision du 28 juin 2010, le Conseil Général du Nord a accordé une extension de garantie de 60 millions d'Euros à PARTENORD Habitat portant le volume disponible de garantie à 67 871 939,38 € pour le remboursement des emprunts que celle-ci est susceptible de contracter auprès de divers organismes prêteurs pour le financement des opérations de construction et d'acquisition-amélioration dans le Département du Nord.

Le solde disponible de cette garantie s'élève maintenant à 870 572,38 €

Compte tenu du solde disponible de cette garantie et des projets en cours, il est proposé de l'augmenter de 60 millions d'Euros.

L'encours des emprunts, pour la construction et l'acquisition-amélioration, souscrits par PARTENORD Habitat s'élève à 439 300 555,84 € au 31 décembre 2010.

La garantie ne jouerait qu'en cas de carence de PARTENORD Habitat

Le taux et la durée d'amortissement des emprunts seront ceux réglementairement en vigueur au moment de la signature des contrats.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires

européennes » :

- de se prononcer sur l'extension de 60 millions d'Euros de la garantie globale, portant le montant disponible à 60 870 572,38 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec PARTENORD Habitat, et tout document relatif à l'extension et l'attribution de cette garantie globale.

N° 1.8

**DPAE/2011/541**

**OBJET :**

**PARTENORD**

**DEMANDE D'EXTENSION DE GARANTIE GLOBALE  
DE 60 MILLIONS D'EUROS POUR LA REHABILITATION  
DELEGATION DE LA 8<sup>EME</sup> VICE PRESIDENCE  
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET  
FINANCES**

Par décision du 2 juin 2008, le Conseil Général du Nord a accordé une extension de garantie de 50 millions d'Euros à PARTENORD portant le volume disponible de garantie à 80 897 076,87 € pour le remboursement des emprunts que celle-ci est susceptible de contracter auprès de divers organismes prêteurs pour le financement des opérations de réhabilitation dans le Département du Nord.

Le solde disponible de cette garantie s'élève maintenant à 25 180 244,75 €

Compte tenu du solde disponible de cette garantie et des projets en cours, il est proposé de l'augmenter de 60 millions d'Euros.

La garantie ne jouerait qu'en cas de carence de PARTENORD

L'encours des emprunts pour la réhabilitation, souscrits par PARTENORD Habitat, s'élève à 95 862 407,48 € au 31 décembre 2010.

Le taux et la durée d'amortissement des emprunts seront ceux réglementairement en vigueur au moment de la signature des contrats.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- de se prononcer sur l'extension de 60 millions d'Euros de la garantie globale, portant le montant disponible à 85 180 244,75 €

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec PARTENORD, et tout document relatif à l'extension et l'attribution de cette garantie globale.

vers ceux du Département. Depuis 2009, l'objectif consiste

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche, Union Pour le Nord ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur SIEGLER, non inscrits, votent pour). (Monsieur MANIER quitte la salle au moment du délibéré et du vote).

N° 1.9

**DGC/2011/748**

**OBJET :**

**RAPPORT DE DM1 2011  
RESSOURCES HUMAINES**

Pour mémoire, les dépenses inscrites au budget principal du Budget Primitif 2011 au titre des Ressources Humaines s'élevaient à 358 939 250 euros, et les recettes à 1 050 900 euros. Après plusieurs mois d'exercice budgétaire, plusieurs mesures d'ajustements s'avèrent nécessaires.

Deux séries de mesures ont été prises en compte dans le cadre de l'élaboration de cette Décision Modificative.

Des mesures relatives aux effectifs : l'objectif de stabilité des effectifs des agents permanents du Département est maintenu. Néanmoins, des mesures d'ajustement sont à envisager afin de prendre en compte des éléments nouveaux qui se répercutent sur les effectifs de la collectivité : intégration des agents des collèges dans la filière technique, réintégration d'agents mis à disposition, réussite aux concours et examens des agents du Département, avancements, promotions, recrutements ...

Des mesures spécifiques : dans le cadre du fonctionnement de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines, des mesures sont envisagées afin d'ajuster et d'optimiser la répartition des crédits existants. De plus, 2 mesures ponctuelles ont pour effet de compléter les crédits consacrés aux Ressources Humaines de 25 792 euros.

Une diminution de 166 000 euros de recettes est demandée à l'occasion de cette Décision Modificative afin de tenir compte de la fin de mise à disposition d'agents départementaux auprès des tribunaux.

#### **I- MESURES RELATIVES AUX EFFECTIFS :**

Depuis plusieurs années, les effectifs ont considérablement augmenté du fait des transferts de compétences des services de l'Etat (agents TOS, DDE ...)

à stabiliser les effectifs permanents de la collectivité, et à n'envisager aucune création nette de postes dans le cadre de l'évolution des services, à l'exception d'engagements déjà formalisés, et de mesures ponctuelles.

permettent de financer cette mesure.

Dans ce cadre de stabilisation des effectifs du Département, seules des créations et transformations de postes limitées en nombre sont reprises dans ce document budgétaire.

### **1) Intégration des agents des collègues dans la filière technique :**

Le 13 décembre 2010, l'Assemblée Plénière avait approuvé le principe d'intégrer dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux les agents des collègues qui en exprimaient la demande (rapport DGC/2010/1776).

Lors du vote du Budget Primitif 2011 (rapport DGC/2011/33), 1 000 postes permanents d'adjoints techniques territoriaux avaient été créés afin de permettre cette intégration à partir du 1<sup>er</sup> février 2011.

Finalement, ce sont 1 212 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement qui ont adhéré à la politique d'intégration proposée par le Département, et qui ont exprimé leur choix de rejoindre la filière technique.

Il convient à ce jour d'ajuster les effectifs afin de tenir compte du succès de cette politique d'intégration. De ce fait, il est proposé à l'Assemblée Plénière les ajustements suivants :

- au niveau du cadre d'emploi des adjoints techniques :
  - Création de 233 postes permanents d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe.
  - Création de 7 postes permanents d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe.
  - Suppression de 26 postes permanents d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.
  - Suppression de 2 postes permanents d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe.
- au niveau du cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements d'enseignement :
  - Suppression de 123 postes permanents d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement.
  - Suppression de 972 postes permanents d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement.
  - Suppression de 92 postes permanents d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement.
  - Suppression de 25 postes permanents d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement.

Les crédits inscrits lors du vote du Budget Primitif 2011

## **2) Reprise du personnel de l'association de Téléalarme par le délégataire de service public :**

En octobre 1986, le service de Téléalarme a été créé à l'initiative du Département afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées du Département. Ce service a été géré par l'Association pour la Téléalarme du Nord (ATN).

Le 29 juin 2009, l'Assemblée Plénière avait autorisé la reprise de cette activité par le Département (délibération DSPAPH/2009/1027), ainsi que celle des personnels de l'Association dans les effectifs. L'Assemblée départementale, par son vote du 28 juin 2010 (Délibération DGC/2010/804), avait créé 12 postes afin d'accueillir dans ses effectifs le personnel de l'association de Téléalarme.

Ces agents ayant été repris au 1<sup>er</sup> janvier 2011 par le délégataire de service public, il est demandé à l'Assemblée Départementale la suppression des 12 postes suivants :

- 8 postes d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- 1 poste d'agent de maîtrise principal.
- 1 poste de rédacteur chef.

## **3) Réintégration des agents mis à la disposition des Tribunaux :**

En début d'année 2011, le ministère de la Justice a souhaité mettre un terme à la mise à disposition des 7 agents du Département auprès des tribunaux. Cette décision s'est concrétisée par la réintégration de 4 agents dans les services départementaux au 1<sup>er</sup> avril 2011, d'un départ en retraite et de 2 détachements auprès du ministère de la Justice.

De ce fait, les remboursements des salaires de ces agents par le ministère de la Justice auprès du Département vont se réduire. La diminution des recettes est estimée à 166 000 euros pour l'exercice budgétaire 2011, et à 230 000 euros en 2012.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Plénière de réduire les recettes de l'exercice budgétaire de l'année 2011 de 166 000 euros.

## **4) Création d'un poste de Directeur à la Direction de l'Action Culturelle à la Villa Marguerite Yourcenar :**

Sous l'autorité directe du Directeur de l'Action Culturelle, l'agent aura en charge la direction de la Villa Marguerite Yourcenar. Il sera amené à exercer les activités suivantes : mise en œuvre du projet de l'équipement pour la période 2010/2019, accueil quotidien des auteurs résidents, développement du travail de médiation culturelle, inscription de la vie et œuvre de Marguerite Yourcenar dans les missions de la villa. Il sera chargé également de la programmation culturelle, l'animation de l'équipement

dans toutes ses composantes (budget, management d'équipe, moyens logistiques...), et du développement du

rayonnement international de la villa. En outre, l'agent qui occupera ces fonctions devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques culturelles départementales.

Le profil recherché pour cet emploi nécessitera une connaissance et un intérêt pour le monde de la littérature et son organisation, et sera notamment expert de l'œuvre de Marguerite Yourcenar.

L'agent qui occupera cet emploi sera recruté au grade de directeur du cadre d'emplois des attachés territoriaux. En cas de recherche infructueuse de titulaires de la fonction publique territoriale, il sera recruté par voie contractuelle, conformément à l'article 3 - alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984. Dans ce cas, il sera rémunéré au maximum au 7<sup>ième</sup> échelon du grade de directeur. L'agent bénéficiera du régime indemnitaire afférent à son grade et à sa fonction.

Il est donc proposé à l'Assemblée Plénière la création d'un poste permanent de directeur pour la Villa Marguerite Yourcenar. Les crédits inscrits lors du budget 2011 permettent de financer cette mesure.

#### **5) Création d'un poste d'ingénieur dans le domaine de l'écologie :**

Il est demandé à l'Assemblée Plénière la création d'un poste permanent d'ingénieur territorial. L'agent recruté sur ce poste exercera les fonctions d'ingénieur écologue. Il sera chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique de préservation, de gestion et d'accueil du public des sites espaces naturels sensibles du Département (ENS) avec un objectif de préservation de la biodiversité. L'encadrement des équipes de gardes départementaux chargées de la surveillance et la gestion des sites, ainsi que l'évaluation des actions menées feront également partie des missions de ce poste.

Des compétences spécifiques liées à ce poste d'ingénieur écologue seront sollicitées dans le domaine de l'environnement : connaissances approfondies en écologie (faune et flore régionale), capacité au montage et au suivi de dossiers (Natura 2000, directives européennes « oiseaux » et « habitats faune flore », financements européens, ...), connaissance des réglementations liées à l'environnement (droit rural, droit de l'environnement, code de l'urbanisme, loi sur l'eau, zones de préemption ...) et des documents d'urbanisme. D'autres connaissances seront également demandées sur ce poste dans les domaines suivants : maîtrise des marchés publics et des procédures de travaux et de maîtrise d'ouvrage publique, fonctionnement des collectivités et de leurs partenaires institutionnels, gestion administrative des financements publics.

L'agent qui occupera cet emploi sera recruté sur le grade d'ingénieur territorial. En cas de recherche infructueuse de titulaires de la fonction publique territoriale, cet agent sera recruté par voie contractuelle, conformément à l'article 3 - alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 sur la base de la rémunération d'un ingénieur territorial titulaire, au 10<sup>ième</sup> échelon maximum, et bénéficiera du régime indemnitaire afférent à son grade et à

sa fonction.



Les crédits inscrits lors du budget 2011 permettent de financer cette mesure.

### 6) Synthèse des créations et des transformations de postes :

Afin de prendre en compte l'ensemble des mesures proposées, ainsi qu'un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements, des promotions ou des intégrations), il est proposé :

- la création de 475 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.
- la suppression de 1487 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.

### II- MESURES SPECIFIQUES :

#### 1) Mesures en faveur des agents départementaux ayant un conjoint ou des enfants en situation de handicap :

Le Conseil Général a renforcé significativement les

possibilités mises en place par la Loi du 11 février 2005 (décret du 6 janvier 2006) pour l'égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes handicapées en créant plusieurs aides spécifiques complémentaires en faveur de ces personnes.

C'est ainsi que par délibération du 25 octobre 2010, il a été décidé d'une participation employeur plus avantageuse en faveur des agents départementaux en situation de handicap concernant les loisirs et leur financement à l'aide de chèques-vacances.

Il est proposé d'aller encore plus loin en mettant à présent en place un abondement majoré en faveur des agents départementaux ayant à charge un (ou des) enfant(s) en situation de handicap, ou ayant leur conjoint dans cette même situation.

Cette majoration, non cumulable avec celle du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), serait de 10 % par membre en situation de handicap, dans la limite de 15 % par famille.

La participation du Conseil Général serait donc majorée de 10 % par enfant à charge handicapé et par agent marié ou pacsé à un conjoint en situation de handicap, dans la limite de 15 % suivant le tableau repris ci-dessous :

Valeur faciale des chèques vacances délivrés par le Conseil Général	Agent ayant un membre de la famille en situation de handicap		Agent ayant 2 membres de la famille (ou +) en situation de handicap		
	Participation Du Département 25 %	Participation Du Département (25 % + maj. 10 %)	reste à charge pour l'agent	Participation Du Département (25 % + maj. 15 %)	reste à charge pour l'agent
50 €	10 €	11,00	39,00	11,50	38,50
80 €	16 €	17,60	62,40	18,40	61,60
110 €	22 €	24,20	85,80	25,30	84,70
140 €	28 €	30,80	109,20	32,20	107,80
170 €	34 €	37,40	132,60	39,10	130,90
200 €	40 €	44,00	156,00	46,00	154,00

La participation serait accordée au titre des enfants handicapés âgés de moins de vingt ans et dont le taux d'incapacité (50 % au moins) ouvre droit à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et au conjoint à charge atteint d'un handicap reconnu comme tel par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Les crédits inscrits lors du budget 2011 permettent de financer cette mesure.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR non inscrite votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union pour le Nord votent contre. Monsieur SIEGLER non inscrit s'abstient).

**LES COLLEGES NUMERIQUES  
PROPOSITIONS DE DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES  
COLLEGES DU NORD**

Monsieur le Président indique que le projet de délibération relatif aux collèges numériques est en quelque sorte un élément précurseur du projet éducatif global départemental.

Monsieur le Président estime qu'il est indispensable de contribuer à panser les inégalités numériques qui s'ajoutent aux discriminations sociales, tout en dessinant un nouveau visage pour le service public de l'Éducation.

Monsieur le Président souligne que la mise à disposition des collégiens de moyens modernes et performants, constituera une des clefs de leur réussite éducative. Il ajoute que les outils informatiques constituent l'un des vecteurs d'une approche pédagogique nouvelle, dans une relation plus individualisée répondant aux besoins et aux attentes du collégien.

Monsieur le Président signale que ce projet est l'expression d'un partenariat renouvelé avec le Rectorat et l'Inspection Académique du Nord. Il précise que cette démarche fera l'objet d'un processus large de concertation étroite avec l'Éducation Nationale, les collèges, les familles et le secteur associatif.

Monsieur le Président rappelle que 6,5 millions d'euros seront affectés à cette démarche correspondant à 5 millions de dépenses nouvelles et 1,5 million de redéploiement de crédits.

Monsieur le Président souhaite que le collège s'ouvre plus encore vers son environnement, son quartier afin que l'ensemble des infrastructures départementales puissent profiter à tous.

Monsieur Bernard BAUDOUX signale que le Département se propose d'élaborer un projet éducatif global. Il explique que celui-ci visera à développer une offre éducative de qualité en favorisant l'autonomie, la capacité d'entretenir des rapports aux autres, à développer la citoyenneté et l'esprit critique et à favoriser l'ouverture au monde, à la culture, au sport et à toutes les technologies nouvelles de l'information et de la communication.

Monsieur BAUDOUX souligne que ce projet éducatif prendra en compte ce qui existe déjà et sera enrichi d'un certain nombre de problématiques. Il précise que l'élaboration de ce projet se fera avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.

Monsieur BAUDOUX fait observer qu'un processus de concertation et de co-conception sera lancé avec l'ensemble des acteurs concernés. Il souhaite que certains collèges volontaires fassent des propositions pour établir un collège numérique qui soit en conformité avec son projet d'établissement.

Abordant l'aspect technique, Monsieur BAUDOUX indique que le Département souhaite que chaque salle de collège soit câblée et dispose d'un ordinateur. Il ajoute que les collèges disposeront tous à terme d'une connexion Internet haut débit.

Monsieur BAUDOUX énumère différents dispositifs qui seront proposés pour l'équipement des collèges.

Monsieur BAUDOUX annonce que le Département est décidé à investir 45 millions d'euros qui seront lissés sur plusieurs années.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur BAUDOUX signale qu'elles s'élèveront à 5 ou 6 millions d'euros. Il porte à la connaissance des Conseillers Généraux que la Région et le Département du Pas de Calais travailleront avec le Département du Nord pour faire un appel d'offres global pour la connexion à l'Internet et obtenir ainsi des prix plus intéressants.

Monsieur BAUDOUX signale que des financements européens seront recherchés pour ces technologies de l'information et de la communication.

Monsieur BAUDOUX attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur les 6,5 millions d'euros prévus dans la DM1, avec 4 millions pour le câblage, 2 millions pour les ordinateurs et 500 000 euros pour les tableaux blancs interactifs.

Monsieur BAUDOUX fait observer que certains enfants n'auront pas accès à un ordinateur pour faire leurs devoirs chez eux et qu'il faut donc organiser le travail périscolaire.

Madame Marie DEROO se réjouit des propositions formulées concernant le projet éducatif global et particulièrement du collège numérique. Elle exprime sa satisfaction quant aux dispositifs techniques et à la concertation engagée avec tous les partenaires.

Madame DEROO évoque la mise en place des classes pupitres dans l'ensemble des collèges et l'expérience du collège numérique vécue au collège Paul Eluard de Roncq. Elle souligne que cette approche numérique permet une pédagogie renouvelée, individualisée, et une réconciliation pour certains jeunes avec le plaisir d'apprendre.

Madame DEROO signale que l'accès au numérique répond à une double exigence de favoriser l'intégration, le bien-être et l'emploi des jeunes, mais également d'assurer le développement du territoire et l'égalité d'accès au numérique pour tous et en tous lieux.

Madame DEROO fait remarquer que la réussite de l'expérience « collège numérique » à Roncq est due en grande partie à la qualité, à l'investissement d'un assistant d'éducation présent tant pour assister les enseignants que pour les former et monter avec eux des projets. Elle attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur les annonces de suppression massive des postes de ces personnels qui sont des maillons essentiels.

Madame DEROO souhaite savoir si, dans le cadre du partenariat et de la co-construction prévue avec l'Inspection d'académie, le maintien, voire le développement de ces postes d'assistants en informatique pourrait faire l'objet d'engagements fermes. Elle précise qu'il conviendrait notamment de s'assurer de l'accompagnement de ces agents, de leur formation, de leur montée en qualification et de leur expertise informatique.

Madame DEROO indique que le Groupe Socialiste et Apparentés votera pour ce projet de délibération

Monsieur Albert DESPRES signale que les familles françaises subissent les conséquences d'un système économique inhumain et amoral. Il souligne les suppressions drastiques de postes dans la fonction publique et plus particulièrement dans l'Education Nationale.

Monsieur DESPRES rappelle que le Groupe Communiste – Front de Gauche souhaite que le budget de l'Education Nationale soit porté à 7 % du PIB.

Monsieur DESPRES indique que les membres de son groupe politique se réjouissent de la mise en place du collège numérique. Il constate qu'à terme, les collèges seront à un niveau d'équipement qui permettra la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée et l'ouverture maîtrisée au monde de la révolution numérique.

Monsieur DESPRES exprime sa satisfaction pour la détermination du Département de placer les communautés éducatives au cœur du dispositif et l'objectif de veiller à ce que les dispositifs ne renforcent pas l'individualisme forcené auquel le système économique incite. Il salue la volonté de réduire la fracture numérique et donc sociale.

Monsieur DESPRES annonce que le Groupe Communiste – Front de Gauche souhaite que l'Assemblée Départementale intervienne auprès de l'Education Nationale pour qu'un grand plan de formation des professeurs soit mis en place.

Concernant l'annonce dans le DOP de la mise en place d'une réflexion sur le « trousseau de rentrée », Monsieur DESPRES exprime sa satisfaction quant à cette revendication. Il souligne que ce dispositif permettra aux familles de bénéficier de prix négociés et à tous les collégiens de disposer du même matériel, évitant ainsi la visualisation concrète des différences sociales.

Monsieur DESPRES indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera en faveur de ce projet de délibération.

Monsieur Jean-Claude DEBUS porte à la connaissance de l'Assemblée Départementale que le Groupe Union Pour le Nord soutiendra cet ambitieux projet de « collège numérique ». Il évoque le plan de développement des usages du numérique à l'école présenté le 25 novembre 2010 par Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'Education.

Monsieur DEBUS fait remarquer que le collège numérique permettra de lutter contre l'échec scolaire,

l'absentéisme et favorisera l'insertion sociale.

Monsieur DEBUS signale qu'en plus des efforts concernant les infrastructures, les services et ressources numériques, l'institution devra réviser ses méthodes, ses dispositifs de pilotage, d'accompagnement et de formation. Il ajoute que la formation des enseignants aux nouvelles technologies est un facteur clé du succès.

Monsieur DEBUS s'interroge sur la possibilité pour les agents TOS (Techniciens et Ouvriers de service) volontaires, dans le cadre de la diversité de leurs travaux, de suivre une formation pédagogique afin d'assurer la maintenance des outils informatiques ou assister le professeur responsable.

Monsieur DEBUS soulève la question du devenir des 83 collèges privés nordistes en matière de technologies de l'information et de la communication. Il se demande si le Département fera preuve de volontarisme pour équiper de tableaux numériques et d'outils informatiques ces établissements, évitant ainsi une fracture numérique entre public et privé.

Monsieur DEBUS rappelle que la mise en place du projet collège numérique doit se faire en bonne concertation, en transversalité avec l'Académie et le Département. Il annonce que le Groupe Union Pour le Nord se prononcera favorablement sur les orientations générales de ce projet.

Monsieur Bernard BAUDOUX se réjouit que les Conseillers Généraux puissent se retrouver autour de ce projet et mettre en place le collège du 21<sup>ème</sup> siècle.

Evoquant les suppressions de postes et la réduction de moyens dans l'Education Nationale, Monsieur BAUDOUX pense qu'ils ne favoriseront pas le projet de collège numérique. Il indique que normalement les professeurs recevront de l'Education Nationale une formation pour appréhender ces technologies.

Concernant les collèges privés, Monsieur BAUDOUX rappelle que la loi interdit au Département de participer à l'investissement. Il signale qu'une rencontre aura lieu avec les responsables diocésains.

Monsieur le Président annonce qu'il y aura une remise à plat de l'ensemble de la relation sur cette question avec le secteur privé de manière à créer les conditions d'un dialogue confiant.

Monsieur Bernard BAUDOUX remercie toutes les équipes techniques ayant travaillé sur ce projet.

Monsieur le Président salue l'administration et le Cabinet pour l'important travail fourni ces trois derniers mois.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

EPI/DE/2011/639

OBJET :

LES COLLEGES NUMERIQUES

**PROPOSITIONS DE DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES  
COLLEGES DU NORD**

Dans le cadre du projet de mandat présenté à la séance du 4 juillet 2011, il vous est proposé d'examiner des propositions relatives au déploiement des T.I.C.E dans les collèges du Nord.

**LE PROJET EDUCATIF GLOBAL**

Le Département du Nord, au travers notamment des missions qu'il exerce et des moyens qu'il engage pour permettre l'accueil et la formation des collégiens dans les meilleures conditions possibles, est un partenaire essentiel de la réussite éducative.

Aux côtés de la communauté éducative, des parents, des élèves eux-mêmes, de l'ensemble des acteurs concernés et dans le respect des compétences de l'Education Nationale, le Conseil Général se propose d'élaborer un ambitieux projet éducatif global, visant à amplifier et à développer une offre éducative de qualité favorisant l'autonomie, l'épanouissement personnel et le rapport aux autres, l'exercice de la citoyenneté, l'ouverture vers le monde et l'économie, la culture et le sport, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Cette conjugaison des énergies doit aussi permettre de garantir l'accès de tous les collégiens à cette offre éducative et de rechercher la complémentarité et la cohérence entre les différents acteurs engagés dans l'acte éducatif (continuité du parcours entre le primaire, le collège et le lycée ; rôle des parents et gestion du temps périscolaire, familial et libre, etc...).

Le Département est d'ores et déjà engagé dans cette direction, à travers notamment les projets qu'il a lancés dans les collèges en matière de développement durable (Agenda 21), de restauration vue comme un moment d'éducation au goût et à la santé (projet Assiette Durable), et la création du FDAPE (Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs).

Il dispose également d'un réseau d'unités territoriales et de chargés de mission sur le terrain, au service des établissements et des partenaires locaux de l'éducation.

Il s'agit d'amplifier et de structurer ces premières actions, de les inscrire dans un projet plus vaste et dans un large partenariat.

**LE PROJET COLLEGE NUMERIQUE : OBJECTIFS ET PHILOSOPHIE**

Pour ces raisons, l'accès de tous les collégiens, dans les meilleures conditions, aux technologies de l'information et de la communication et aux outils numériques (TICE) est un objectif déterminant du projet éducatif global. Il est

indispensable pour éviter la création d'une « fracture numérique » qui viendrait s'ajouter à la fracture sociale, et contribuer à une future insertion sociale et professionnelle.

Un bon usage de ces outils est susceptible de faciliter l'ouverture au monde, l'accès à la connaissance et le développement de l'esprit critique, mais aussi l'échange avec les autres et le travail collectif.

Sans oublier toutefois qu'il ne s'agit là que d'outils au service de la pédagogie, qui ne sauraient se substituer à la réflexion personnelle et collective. C'est pourquoi, il est nécessaire de sensibiliser les collégiens à une utilisation responsable et critique, leur permettant de se forger un jugement et de faire le tri parmi la profusion des informations, des contenus et des échanges qui leur deviennent accessibles.

L'équipement en ordinateurs sur les lieux mêmes d'enseignement sera privilégié pour favoriser une utilisation collective et pédagogique ; mais bien entendu le collège et la famille pourront également accéder à l'espace numérique du collège depuis l'extérieur et en particulier le domicile, à partir des équipements dont ils peuvent eux-mêmes disposer.

En résumé, les principaux objectifs qui pourraient être développés avec l'Education Nationale sont les suivants :

- permettre une utilisation responsable et autonome de l'information,
- ouvrir le collège et les collégiens sur leur quartier et le monde extérieur par la mobilisation de contenus nouveaux, les échanges facilités avec des partenaires extérieurs (jumelage d'établissements),
- favoriser la relation parents/professeurs/collégiens,
- participer à la diminution du poids des cartables en privilégiant l'utilisation du manuel numérique,
- mobiliser les collégiens en difficulté afin de prévenir le décrochage scolaire, faciliter le suivi et l'accompagnement personnalisés des élèves,
- stimuler le travail collectif et la cohésion des classes et susciter un sentiment d'appartenance à une équipe,
- favoriser la participation et la production de chacun, développer la créativité, la confiance en soi et l'autonomie,
- tirer profit de l'hétérogénéité des classes pour construire une dynamique de groupe qui entraîne chaque collégien,
- former les collégiens à une utilisation responsable de l'internet en renforçant la sensibilisation, l'information et la formation des élèves aux risques liés à l'usage d'internet.

Si les solutions techniques testées et déployées sont variées et en constante évolution, la trame de l'équipement

des collèges numériques repose sur les « éléments » suivantes :

- une infrastructure de base interne au collège : serveurs, câblage et/ou communication sans fil,
- des équipements « banalisés » pour l'enseignement de la plupart des disciplines : tableaux numériques pour les cours, classes pupitres ou classes mobiles pour les travaux dirigés,
- des équipements spécifiques à certains enseignements (langues, technologie, arts, sport,...),
- la connexion du collège sur l'extérieur avec un débit suffisant,
- la mise en place d'un « Espace Numérique de Travail » (ENT) :

un ENT est un intranet/extranet pour chaque collège, conçu comme une plate-forme d'échange de documents et d'informations en ligne, accessible à l'ensemble de la Communauté éducative et permettant échanges par mail, partage de documents tels que cahiers de texte ou de liaison, gestion des absences, consultation des cours, diffusion et retour des devoirs, accès à des ressources pédagogiques, en vue d'une communication plus rapide et d'une plus grande ouverture sur les autres.

La mise en œuvre d'un tel programme ne peut être le résultat d'une approche strictement technique imposée ensuite aux différents acteurs. Elle doit s'inscrire dans un projet global « collège numérique », dont la conception même doit être le fruit d'un large processus de concertation, puis de « pollinisation » et d'appropriation de l'ensemble des partenaires du projet éducatif global (Professeurs, collégiens, parents d'élèves). Dans cet esprit, le Département se propose de jouer un rôle d'entraînement et de fédérateur.

L'enseignant demeure au cœur de cette évolution et doit pouvoir bénéficier des formations adaptées, de la disponibilité de contenus (manuels, applications pédagogiques, ressources numériques,...) et doit pouvoir échanger avec une communauté éducative la plus large possible (ce qui est envisageable par le biais d'un ENT départemental). Il doit lui-même être co-concepteur, avec l'ensemble de la communauté éducative, de son propre ENT.

L'Education nationale est particulièrement concernée par l'adaptation des modes d'enseignement et la formation des enseignants. Cela suppose qu'un partenariat puisse s'instaurer avec le Rectorat afin de s'assurer de la complémentarité des interventions des uns et des autres.

Les familles, mais également l'ensemble des réseaux associatifs et sociaux auxquels le collégien peut être lié, ont évidemment aussi un rôle éminent à jouer comme membres de la communauté de l'ENT.

Les élèves eux-mêmes doivent être également largement associés et sensibilisés.

C'est pourquoi le déploiement de cet ENT ne peut se concevoir que comme le résultat d'un projet d'ensemble

proposé par l'établissement et inscrit dans son territoire.

C'est donc la technique de l'appel à projets qui paraît la plus adaptée pour ce déploiement progressif, l'infrastructure et les équipements techniques se mettant en place en parallèle.

### L'ETAT DES LIEUX

A ce jour, la totalité des collèges sont équipés de « classes pupitres ». Cet équipement a pu se réaliser en concertation avec l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat Région. Le Département a ainsi mis en réseau l'ensemble des collèges et a fourni le matériel, l'Etat a équipé les collèges en postes informatiques et a organisé les formations des enseignants. Cet équipement a été complété par un financement européen qui a permis de doter les 200 collèges du Département d'environ 400 « classes pupitres ».

Par ailleurs, le département a décidé en 2010 de passer un contrat de maintenance du matériel informatique pour garantir les établissements d'une utilisation optimale de leurs équipements.

Enfin, les collèges neufs sont désormais dotés de tableaux blancs interactifs.

### LE PROCESS DE COCONCEPTION

Le déploiement des technologies de l'information, pour être efficace, doit s'appuyer sur un engagement fort de l'équipe éducative et un projet d'établissement visant à faire évoluer l'ensemble des enseignements vers le numérique.

Le Département et ses partenaires pourraient, après avoir défini leurs objectifs et annoncé une trame type d'intervention, inviter les établissements à élaborer de tels projets. Un appui pourrait leur être apporté, grâce notamment aux retours d'expérience des collèges les plus avancés.

La formation des enseignants, qui relève de l'Education Nationale, est essentielle pour tirer parti des technologies déployées.

Le dispositif associerait ainsi l'Education Nationale garante des programmes pédagogiques développés dans les établissements et responsable de la formation des enseignants mais aussi l'ensemble des acteurs de la réussite scolaire (parents, associations, etc...) et les élèves eux-mêmes (à travers notamment le CDJ).

Dans chaque collège un référent pour les usages du numérique pourrait également être désigné en vue d'élaborer une stratégie de développement de l'utilisation des TICE par les enseignants.

Enfin, le Ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projets auprès des Académies en vue de mettre en place des stratégies de déploiement des TICE à l'échelle de l'Académie. Le partenariat avec les collectivités territoriales est recherché. Il est effectivement indispensable au regard des moyens nécessaires pour mettre en place ce

dispositif. En effet, la contribution financière du Département sera décisive pour la réalisation de cet objectif.

Par ailleurs, il apparaît important d'associer les services du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) chargés de fournir les ressources pédagogiques aux enseignants et largement investis dans l'élaboration d'outils numériques.

En s'appuyant sur l'équipement de base dont devrait pouvoir disposer progressivement chaque collège, un appel à projets serait lancé auprès de chacun d'eux en vue d'identifier les initiatives et les besoins nouveaux, de préciser les grandes orientations techniques et de compléter les dotations des établissements retenus.

Cet appel à projets serait l'occasion d'expérimenter des pratiques pédagogiques nouvelles au service du projet d'établissement. Une animation autour de cet appel à projets pourrait être mise en place permettant d'évaluer l'impact de ces pratiques, de les partager entre établissements de façon à développer un laboratoire de l'innovation pédagogique.

La mise en œuvre d'un ENT global par le Département permettrait entre autres de mutualiser et réduire les coûts, d'accélérer la mise en place de services complémentaires, à l'initiative d'équipes pédagogiques pilotes ou du Département, de garantir à tous les établissements un bon niveau de service. L'intégration de l'ensemble des ENT faciliterait en outre les échanges entre établissements, que ce soit entre enseignants pour partager des outils, des contenus ou leur expérience dans la mise en œuvre des technologies numériques, ou entre collégiens dans le cadre de projets inter-établissements, sans oublier les familles.

A ce titre, les services départementaux (musées, services sociaux, les transports, le tourisme...) pourraient être mobilisés pour produire des contenus et permettre des échanges interactifs avec les collèges.

## **L'INFRASTRUCTURE ET LES EQUIPEMENTS PREALABLES A METTRE EN OEUVRE**

### **Une infrastructure numérique**

Les collèges neufs sont aujourd'hui intégralement câblés (au moins une prise réseau par salle). Les collèges plus anciens sont quant à eux partiellement câblés (salles pupitres, CDI notamment).

Un fonctionnement tout numérique du collège (vie scolaire avec l'appel et le cahier de textes, enseignement à l'aide de tableaux numériques,...) nécessite sans doute que chaque salle de cours soit dotée d'un terminal (fixe ou portable) connecté au réseau.

La rénovation et l'extension des réseaux dans les collèges anciens s'avèreront indispensables.

### **L'équipement en tableaux numériques**

Le tableau numérique pourrait être l'équipement central

du collège numérique. Il permet la diffusion aisée de contenus multimédias variés, qui bénéficient de la même

flexibilité d'organisation spatiale qu'un tableau classique. L'enseignant comme les élèves peuvent interagir facilement avec ces contenus. L'utilisation de manuels numériques pourrait en outre permettre d'alléger fortement les cartables des collégiens.

Ceci engendre une grande hétérogénéité des situations et ne permet pas aux établissements de négocier des offres

### **Les « classes pupitres » et « classes mobiles »**

Les 200 collèges du Nord bénéficient à ce jour de près de 400 classes pupitres équipées de 30 ordinateurs fixes qui permettent aux élèves une utilisation directe de l'outil informatique sous la direction de l'enseignant. Cet équipement pourrait être complété en fonction des besoins et d'autres outils disponibles (autour de 600 classes à terme, auquel s'ajoutera le remplacement des classes déjà existantes).

Les classes mobiles peuvent constituer une alternative à ces salles fixes, puisque le matériel peut alors être déployé dans n'importe quelle salle d'enseignement banalisée, tout en étant relié au réseau de l'établissement.

Le choix entre classe pupitre fixe ou classe mobile relève en fait de l'organisation générale des salles de classe, de la mobilité des collégiens et des enseignants au cours de la journée. Il pourrait être examiné dans le cadre du projet d'établissement.

### **L'intégration permanente de l'évolution technique au service de toutes les disciplines**

L'équipement décrit ci-dessus constitue l'équipement de base d'un collège numérique.

Cependant la technologie et les équipements évoluent rapidement dans ce domaine. Il faudra pouvoir en tenir compte au niveau de l'équipement d'un collège et envisager régulièrement le renouvellement des matériels, et son adaptation aux évolutions pédagogiques.

### **La maintenance et le dépannage du matériel**

A l'investissement initial visant à doter les collèges des outils d'enseignement numérique, devra s'ajouter en fonctionnement la maintenance de l'ensemble des équipements. Eu égard au développement des équipements mis en place dans les collèges, l'enveloppe dédiée à cette action devrait être sensiblement augmentée.

En outre, les programmes de collèges numériques sont susceptibles de faire apparaître des besoins de support technique local pour la prise en main et l'usage des matériels. Un engagement conjoint Département / Education nationale sera à rechercher.

### **La connexion des collèges à Internet**

Les TICE reposent largement sur l'accès à l'information numérique et son utilisation à des fins pédagogiques. C'est pourquoi leur développement nécessite de garantir aux établissements un accès performant à l'internet.

Chaque collège négocie aujourd'hui individuellement sa connexion internet auprès d'un prestataire de son choix.

performantes et attractives.

Le Département pourrait mettre en place un marché global de fourniture d'accès aux établissements d'enseignement qui permettrait d'acheter « en gros » la meilleure solution technique disponible aujourd'hui pour les différents sites. Une association Région, Département du Nord et Département du Pas de Calais permettrait de générer un marché plus attractif.

**UNE PREMIERE ENVELOPPE BUDGETAIRE DE LANCEMENT DE L'OPERATION A LA DM1 ET UNE NOUVELLE DELIBERATION DE PROGRAMMATION AU 2<sup>EME</sup> SEMESTRE**

Dans le cadre de la DM1 2011, il est envisagé de donner dès cette année un coup d'accélérateur à l'équipement des collèges, à hauteur de 6,5 M € ( 5 M € de dépenses nouvelles et 1,5 M € obtenues par redéploiement sur d'autres lignes du budget éducation) : 4 M € environ pour le câblage, 2 M € pour le remplacement d'ordinateurs, et 500 K € pour l'installation d'un plus grand nombre de tableaux blancs interactifs.

L'accélération de ce programme technique est nécessaire en tout état de cause à une mise en œuvre du programme global. Mais celui-ci, comme il a été dit, ne peut résulter que d'une coconception et d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels l'Education Nationale et les parents d'élèves.

Cette méthode est garante de l'appropriation la plus large du projet, et donc de son efficacité et de sa diffusion finale.

La concertation avec les services de l'Education Nationale, notamment, a d'ores et déjà commencé ; elle paraît désormais constituer une priorité du Rectorat.

La coconception du dispositif d'ensemble se poursuivra avec tous les acteurs, au cours du second semestre, de manière à aboutir à une délibération nouvelle.

Elle sera opérationnelle en fin d'année, permettant une prise en compte des enjeux financiers globaux au BP 2012 et de disposer d'une vision du rythme global de déploiement du projet.

Après avis de la commission Education, l'Assemblée Départementale est invitée à :

- se prononcer sur les orientations générales du projet collège numérique exposées ci-dessus,
- adopter les premières mesures proposées, en 2011, reprises dans le cadre de la DM1,
- autoriser Monsieur le Président à lancer le processus de concertation et de coconception avec l'ensemble

des acteurs concernés (Etat, Région et autres collectivités locales, parents d'élèves, etc...)

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Education », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche, Union Pour le Nord ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur SIEGLER, non inscrits, votent pour).

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY évoque la réforme des territoires. Il pense que certains élus veulent profiter de cette opportunité pour découper eux-mêmes leur future circonscription de Conseiller Territorial pour 2014, au risque de défendre non pas l'intérêt général, mais un intérêt particulier, très personnel et politicien.

Monsieur ALLOSSERY exprime son inquiétude quant à l'avenir des communes qui risquent d'être aliénées par des décisions autoritaires du Préfet.

Monsieur ALLOSSERY demande à Monsieur le Président ce que le Département du Nord compte faire pour défendre les logiques territoriales et si le calendrier sera tenu.

Monsieur Alain BRUNEEL souligne que le Gouvernement pousse à une mise en œuvre des lois sur la réforme territoriale dans l'urgence et sans débat démocratique. Il rappelle que depuis la suppression de la taxe professionnelle, les collectivités territoriales sont privées de toute marge de manœuvre financière.

Monsieur BRUNEEL fait observer que le département du Nord subit de plein fouet cette nouvelle organisation territoriale car près de 70 % des intercommunalités vont disparaître. Il ajoute que les Conseils Municipaux n'ont pas été associés, ni consultés concernant cette réforme.

Monsieur BRUNEEL signale que les municipalités ont jusqu'au 9 août prochain pour exprimer leur avis sur cette nouvelle carte d'intercommunalités. Il précise qu'à défaut d'accord des communes, le Préfet du Département pourra, avant le 1<sup>er</sup> juin 2013, créer, modifier le périmètre ou fusionner d'autorité les établissements de coopération intercommunale.

Monsieur BRUNEEL indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche invite les élus de l'Assemblée Départementale dans leur diversité à exiger l'abrogation pure et simple de cette loi et à demander le respect de la libre administration communale et des choix de coopération intercommunale.

Monsieur le Président revient sur la réforme territoriale



qu'il considère comme très critiquable. Il fait observer que si la loi de décembre 2010 est appliquée en l'état, il reviendra au Gouvernement de procéder au découpage des futures circonscriptions des cantons.

Monsieur le Président déplore que ce soit au sein des circonscriptions législatives que ce nouveau découpage des cantons doive intervenir. Il pense qu'une réforme territoriale injuste pourrait succéder à une manœuvre électorale.

Monsieur le Président signale que la politique contractuelle pour l'aménagement et le développement des territoires devra, avec pragmatisme, tenir compte du nouveau contexte lié à l'évolution du périmètre des EPCI. Il fait observer que le Département continuera de mettre en œuvre la politique en faveur du développement des territoires.

Monsieur le Président estime que la réforme territoriale doit être abandonnée, et laisser place à une loi nouvelle, respectant les collectivités territoriales, leurs compétences, leurs initiatives, les élus locaux tant par la distinction des élus régionaux et départementaux que par un mode de scrutin équitable qui reste à définir dans une véritable concertation avec les élus locaux.

Madame Joëlle COTTENYE évoque un courrier rédigé par les chefs d'établissement de l'enseignement privé et destiné à Monsieur le Président du Conseil Général du Nord afin de faire part de leur très vif mécontentement quant à la non application de la loi concernant le versement du forfait TOS aux établissements privés sous contrat.

Madame COTTENYE rappelle le principe de parité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement privé résultant de la loi DEBRE. Elle signale que la Direction départementale de l'enseignement privé évalue à 6 millions d'euros le solde que lui doit le Conseil Général du Nord.

Madame COTTENYE souhaite qu'une clarification puisse avoir lieu afin de mettre fin à ce malentendu et parvenir à un règlement du problème par voie amiable.

Monsieur Bernard BAUDOUX évoque l'historique du transfert de l'Etat vers le Département des financements dus aux établissements privés pour payer les personnels. Il rappelle l'effort du Département qui a pris en compte les personnels transférés en leur donnant les mêmes avantages que ceux du Conseil Général, alors que les crédits transférés n'ont pas été actualisés.

Monsieur BAUDOUX porte à la connaissance de l'Assemblée Départementale qu'au niveau de l'ADF, un groupe travail a été mis en place sur cette question. Il fait remarquer que le Département du Nord est l'un des Départements donnant le plus aux établissements privés.

Monsieur le Président informe Madame COTTENYE qu'il recevra, à sa demande, Monsieur Pierre-Marie DELEERSNYDER, Directeur diocésain de l'enseignement du second degré de Lille, le mardi 19 juillet prochain pour évoquer l'ensemble de ces questions.

Monsieur Bernard HAESEBROECK attire l'attention sur une déclaration du Ministre du Travail réaffirmant son intérêt pour la notion de Contrat de Travail Unique (CTU). Il souligne la volonté du Gouvernement de supprimer les contrats à durée indéterminée et de précariser l'emploi.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que la fonction publique n'est pas à l'abri de ces tentatives de dérégularisation.

Monsieur HAESEBROECK fait observer que le Département du Nord mène une politique effective et volontaire de résorption de l'emploi précaire en faveur du personnel départemental et de défense du statut de la fonction publique. Il souhaite entendre un état de cette action déterminée du Département.

Madame Marie FABRE indique que le Département mène une politique de respect du statut de la fonction publique. Elle porte à la connaissance des Conseillers Généraux que sur un effectif de 8 500 agents, le Département ne compte que 278 agents non titulaires sur des postes de travail permanents, dont 70 environ en CDI.

Madame FABRE évoque la mise en œuvre au sein de l'administration départementale d'un dispositif pour lutter contre la précarité et cite différentes actions spécifiques.

Madame FABRE fait remarquer que si la proposition de CTU a pour objectif la réduction du chômage des jeunes, le Département travaille sur cette problématique, notamment par le développement de l'apprentissage.

Monsieur Jean-Claude DULIEU attire l'attention des Conseillers Généraux sur la population du Valenciennois qui est confrontée à de graves difficultés économiques et sociales.

Monsieur DULIEU fait observer que le secteur ferroviaire constitue un pôle majeur d'activités et d'emplois pour ce territoire. Il signale que la Commission d'enquête parlementaire présidée par Monsieur Alain BOCQUET a souligné les dangers auxquels l'industrie ferroviaire est confrontée et l'urgence d'apporter des remèdes aux problèmes qu'elle rencontre.

Monsieur DULIEU indique que les Conseillers Généraux Communistes demandent que l'institution départementale mobilise résolument et sans tarder ses compétences et ses moyens pour aider ce secteur d'activité.

Madame Martine FILLEUL souligne que la Région Nord-Pas de Calais est devenue la première région ferroviaire de France. Elle mentionne les atouts du département du Nord dans ce secteur d'activité.

Madame FILLEUL évoque la mission de Monsieur BOCQUET qui montre que le secteur ferroviaire est en grande fragilité. Elle indique que le Département soutiendra cette industrie.

Madame FILLEUL estime que le Gouvernement doit prendre conscience que le ferroviaire doit être sauvé et développé.

Evoquant la décision du Conseil Constitutionnel du 30 juin dernier, Monsieur le Président annonce qu'il semble que le Tribunal Administratif de Paris ait été saisi sur le financement des allocations de solidarité APA RMI-RSA et PCH au profit du Département de Paris.

Monsieur Vincent LANNOO attire l'attention sur les associations qui gèrent les places d'hébergement d'urgence et effectuent un travail d'une patience remarquable auprès de Nordistes parmi lesquels de nombreux allocataires du RSA.

Monsieur LANNOO indique que ces associations du secteur de l'hébergement d'urgence ont été informées que leur dotation baisserait globalement de 10 %. Il ajoute que ces associations notamment la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) et l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) ont lancé un appel au secours afin de dénoncer collectivement et unanimement ce désengagement de l'Etat.

Monsieur LANNOO demande à Monsieur le Président de préciser sa position et celle de l'Assemblée Départementale, sur ce sujet crucial pour les personnes sans toit mais aussi pour les professionnels qui les accompagnent.

Monsieur Roger VICOT explique que le Département co-pilote avec l'Etat le Plan Départemental d'Accès au Logement pour les Plus Démunis (PDALPL), qui intègre le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) pour les personnes sans domicile fixe.

Concernant le PDAHI, Monsieur VICOT indique qu'il a rencontré le Préfet délégué pour l'égalité des chances, Monsieur Pascal JOLY, ainsi que la FNARS et l'URIOPSS chargées de la mise en œuvre de ce plan. Il annonce que le Département n'a pas validé les propositions du PDAHI en attente d'une réponse apportée aux revendications légitimes des associations.

Monsieur le Président estime qu'il était important de créer les conditions d'un rapport de forces entre le monde associatif, les collectivités territoriales et l'Etat afin que celui-ci assume sa part de responsabilité.

Monsieur Luc MONNET évoque la suppression lors du budget primitif 2010 de la ligne de crédits consacrés à la participation financière du Département pour les centres d'accueil et de loisirs sans hébergement. Il s'interroge sur un possible rétablissement de cette ligne de crédits pour l'année prochaine.

Monsieur Bernard HAESBROECK fait remarquer que le dispositif d'accompagnement des communes dans la gestion des centres de loisirs sans hébergement organisés à leur initiative, est hors du champ des compétences départementales. Il rappelle le contexte de l'année 2010 et l'équilibre budgétaire très difficile à réaliser.

Monsieur HAESBROECK explique que cette aide forfaitaire était répartie mécaniquement sur l'ensemble des communes et qu'elle s'éloignait un peu des logiques de

projets collectifs ou individualisés portés par le

Département. Il souligne que le Département a revisité et renforcé un certain nombre d'actions, notamment le soutien aux communes et aux structures de jeunesse sur un certain nombre de dispositifs.

Monsieur le Président propose que dans l'élaboration du projet éducatif global départemental soit réexaminée globalement la manière dont le Département accompagne les initiatives, avec une préférence pour les projets d'innovation.

Madame Alexandra LECHNER évoque la proposition de loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels adoptée les 21 et 27 juin derniers. Elle attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur la remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

Madame LECHNER indique que cette politique est en contradiction avec les résultats de l'enquête du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) qui révèlent que les systèmes éducatifs les plus performants sont ceux dont la durée d'obligation scolaire est la plus longue.

Evoquant le souhait du Département de développer l'apprentissage, Madame LECHNER s'interroge sur la position du Département face à cet apprentissage précoce qui enlèvera le statut scolaire à des jeunes de moins de 16 ans.

Monsieur le Président fait remarquer que cette proposition de loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels adoptée en juin dernier traite avec mépris la démocratie sociale. Il regrette ce choix fait dans un débat express à l'occasion de la session extraordinaire du Parlement alors que l'avenir de la jeunesse, son orientation et son insertion professionnelle nécessitaient au contraire un débat apaisé.

Monsieur le Président signale que le Département a fait le choix de favoriser les échanges entre les espaces éducatifs et économiques mais pas en excluant certains jeunes de l'école. Il estime qu'un jeune de 14 ou 15 ans a besoin d'école, d'encadrement et de professeurs et qu'une orientation trop précoce est souvent subie et ne garantit pas une insertion professionnelle véritable et l'épanouissement du futur citoyen.

Monsieur le Président évoque les objectifs fixés en matière d'apprentissage au sein de l'administration départementale.

## QUESTIONS DIVERSES

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DE  
L'ESPACE RURAL, LOGEMENT, HABITAT**

Monsieur Roméo RAGAZZO indique que les 2 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux  
les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

ou

**N° 6.1**

**DEDT/2011/621**

**OBJET :**

**MODIFICATION DU MONTANT DES TRANCHES**

**PROGRAMMEES**

**SUBVENTIONS POUR AUTRES INTERVENTIONS EN FAVEUR  
DE L'AGRICULTURE**

Certaines tranches de travaux programmées en 2008 ou  
les années précédentes ont été :

- réalisées pour un montant inférieur aux prévisions  
ou
- abandonnées.

Les autorisations d'engagement concernées sont  
reprises dans le tableau ci-après.

Autorisation d'engagement	N°
Autres interventions en faveur de l'agriculture	
2006	06P0007AED
2007	07P0007AED
2008	08P0007AED

Il convient de prendre acte de cette situation et d'arrêter  
le nouveau montant de chacune des tranches concernées.

Les annexes 1 à 3 au rapport représentent les tranches  
concernées et précisent leur montant définitif.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la  
Commission Aménagement du territoire, Développement  
économique, Développement de l'Espace Rural, Logement,  
Habitat :

- de prendre acte du nouveau montant de chacune des  
tranches récapitulées dans les annexes 1 à 3  
ci-jointes.

**N° 6.2**

**DEDT/2011/598**

**OBJET :**

**MODIFICATION DU MONTANT DES TRANCHES**

**PROGRAMMEES**

**AMENAGEMENT FONCIER ET HYDRAULIQUE, FONDS  
D'EQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES, FONDS  
DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU NORD,  
FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Certaines tranches de travaux programmées en 2010 ou  
les années précédentes ont été :

- réalisées pour un montant inférieur aux prévisions

- abandonnées.

Les autorisations de programme concernées sont reprises dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Autorisation de programme	N°
Aménagement foncier et hydraulique 2008 2009	08P003APD 09P003APD
Fonds d'Equipement des Communes Rurales 2000 REC	00P004APD REC05P004APD
Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 REC	01P091APD 02P091APD 03P091APD 04P091APD 05P091APD 06P091APD 07P091APD 08P091APD 09P091APD REC05P091APD
Fonds Départemental de Solidarité Territoriale 2006 2007 2008 2009 2010	06P1025APD 07P1025APD 08P1025APD 09P1025APD 10P1025APD

Il convient de prendre acte de cette situation et d'arrêter le nouveau montant de chacune des tranches concernées.

Les annexes 1 à 20 au rapport représentent les tranches concernées et précisent leur montant définitif.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'Espace Rural, Logement, Habitat :

- de prendre acte du nouveau montant de chacune des tranches récapitulées dans les annexes 1 à 20 ci-jointes.

Le Conseil Général prend acte.

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU

Monsieur le Président indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

N° 8.1

**DEDT/2011/592**

**OBJET :**

**MODIFICATION DU MONTANT DES TRANCHES**

**PROGRAMMEES**

**SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RURAL**

**TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS**

**DESENVASEMENT ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU NON**

**DOMANIAUX**

**TRAVAUX DE BOISEMENT ET D'ENVIRONNEMENT**

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DANS**

**LE DOMAINE DES DECHETS**

Certaines tranches de travaux programmées en 2010 ou les années précédentes ont été :

– réalisées pour un montant inférieur aux prévisions

ou

– abandonnées.

Les autorisations de programme concernées sont reprises dans le tableau ci-après.

Autorisation de programme	N°
Subventions pour travaux d'assainissement rural	
2003	03P005APD
2004	04P005APD
2005	05P005APD
2006	06P005APD
2007	07P005APD
2008	08P005APD
2009	09P005APD

Nicolas SIEGLER

Secrétaire de Séance

Travaux pour compte de tiers. Désenvasement et entretien des cours d'eau non domaniaux	
2005	05P011APD
2006	06P011APD
2007	07P011APD
2008	08P011APD
Travaux de boisement et d'environnement	
2006	06P178APD
2007	07P178APD
2008	08P178APD
2009	09P178APD
2010	10P178APD
Subventions d'équipement et d'aménagement dans le domaine des déchets	
2009	09P198APD

Il convient de prendre acte de cette situation et d'arrêter le nouveau montant de chacune des tranches concernées.

Les annexes 1 à 17 au rapport représentent les tranches concernées et précisent leur montant définitif.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Environnement, Politique de l'Eau :

– de prendre acte du nouveau montant de chacune des tranches récapitulées dans les annexes 1 à 17 ci-jointes.

**Le Conseil Général prend acte.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 05.

Patrick KANNER

Président du Conseil Général